

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

3^{ème} trimestre 2017
95^{ème} année

P301082



Le Vanneau huppé
Le Renard et la maladie de Lyme
Le Chat et l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)

Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

Cotisations 2017

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €

Membre hors Belgique : 30 €

Membre protecteur : 32 €

Membre donateur : 62 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Si vous optez pour le format électronique, vous recevez la revue par e-mail.
Merci donc de ne pas oublier de nous transmettre votre adresse mail.

Tous les membres reçoivent une réduction de 10 % sur les achats à notre boutique verte.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 - 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER



JALNA AU ❤ DE LA NATURE



N° d'entreprise : 0414 132 194
TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €

Membre hors Belgique : 20 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *



Hugo Wilcock

carte d'identité

- Nom commun : Vanneau huppé
- Nom latin : *Vanellus vanellus*
- Taille : 28 à 31 cm
- Statut : Protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay,
Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter :
www.protectiondesoiseaux.be

Suivez-nous sur
Facebook : Protection
des oiseaux - LRBPO



l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N° 3 juillet • août • septembre 2017

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
1922-2016 : 95 ANNÉES DE COMBATS	6
HOMME & OISEAU	10
LES OISEAUX DE HESBAYE	12
PRÉDATION DU CHAT DOMESTIQUE	17
LA CHASSE EN QUESTION	18
UN SAPIN, OUI ... MAIS SANS PESTICIDE !	32
LA NATURE SAUVAGE DERRIÈRE LA MAISON	38
MADAGASCAR	42
LE CALENDRIER ET LES CARTES DE VŒUX 2018	49
BOUTIQUE VERTE	50
NOTRE CENTRE NATURE	52
ANNIVERSAIRES	54
LA DIVERSITÉ DU VIVANT EN DANGER	60
MOINS DE MERLES AU MOIS D'AOÛT ?	64
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	66



Editorial

Le nouveau gouvernement en Wallonie entre inquiétudes et espoirs chez les défenseurs de la nature

La plupart des compétences liées à notre environnement sont maintenant régionalisées : la protection de la nature, la chasse, l'aménagement du territoire, le développement durable, etc. Avec un nouveau Gouvernement wallon, on peut donc s'attendre à une nouvelle politique environnementale.

Les défis sont nombreux pour le sud du pays. De très nombreuses espèces sont en déclin, que ce soit d'oiseaux, de plantes ou de papillons. Même la plupart des écosystèmes d'intérêt européen (forêts de hêtres, prairies fleuries, ...) sont eux aussi en mauvais état de conservation. Les dérives de la chasse sont nombreuses, comme le nourrissage abusif du sanglier et les lâchers de centaines de milliers de faisans quelques semaines avant la chasse.

Les deux ministres liés à ces compétences sont toujours en place, avec René Collin comme ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité et Carlo Di Antonio comme ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Bien-être animal. Leurs décisions allaient régulièrement à l'encontre de la nature. En partenariat avec le Mouvement Réformateur, nous pouvons nous attendre à des décisions identiques, voire pires. En effet, les dernières revendications des membres de ce parti inquiètent le monde de la protection de la nature ! En voici deux beaux exemples :

La clé des forêts aux chasseurs ?

Les populations de sangliers ont quadruplé depuis trente ans en Wallonie. En effet, ces animaux sont nourris par les chasseurs, induisant une augmentation artificielle de leur population. Face à cette situation, six députés MR ont proposé d'étendre la période de chasse de cette espèce, en battue, à toute l'année (au lieu de trois mois actuellement). Mais ils n'ont pas pensé à limiter ou interdire le nourrissage du sanglier !

- Autoriser les battues toute l'année, c'est donner les clés de la forêt (le plus souvent publique) aux chasseurs. En effet, ils pourront décider de fermer ou non la forêt en fonction de leur « loisir ». Impossible alors de s'y promener, d'y réaliser une activité avec un mouvement de jeunesse, d'y faire du vélo, etc.

- Perturber tous les animaux de la forêt... Toute l'année.

Le retour de la tenderie ?

Le 08 février 2017, deux députés wallons MR, aujourd'hui Ministres, Jean-Yves Jeholet et Jean-Luc Crucke, ont déposé une proposition de résolution visant à « ré-autoriser » la tenderie. Pour nos deux protagonistes, la tenderie est, en effet, une tradition wallonne à perpétuer mais aussi une forme d'éducation à la nature ! Devant le tollé provoqué par cette proposition, ils ont heureusement retiré rapidement leur proposition.

Nos inquiétudes

Depuis juillet 2014, les propositions et parfois concrétisations des deux ministres cdH n'étaient pas des meilleures : rétablissement du nourrissage aux sangliers toute l'année, augmentation de la période la chasse (autorisée dans l'obscurité, une heure avant le lever et une heure après le coucher du soleil), privatisation des forêts publiques, plantation de sapins de Noël en forêts, augmentation de la liste d'espèces chassables, destruction plus aisée des espèces protégées, etc.

Avec leur nouveau partenaire, ce genre de réformes néfastes à l'environnement et aux utilisateurs de notre patrimoine naturel risquent d'être de plus en plus nombreuses.

Notre espoir : la multifonctionnalité ?

La Nature est partout: en ville, dans nos jardins, dans les campagnes et les forêts. Elle nous offre à chaque fois des services indispensables : épuration de l'air et de l'eau, sols riches pour l'agriculture mais aussi des lieux de promenade, d'épanouissement. Il est donc primordial de la prendre en compte dans chacune de nos démarches et pas seulement dans quelques réserves naturelles. La moitié de la Wallonie est couverte par les zones agricoles et un autre quart est couvert de forêts. Ces surfaces servent, bien sûr, respectivement à la production d'aliments et de bois mais elles ne peuvent avoir une vocation unique. Elles doivent être multifonctionnelles et l'épanouissement de la nature doit en être une fonction importante. Le nouveau gouvernement semble y avoir pensé dans sa déclaration de politique générale :

La nature et la biodiversité contribuent à notre qualité de vie et offrent de nombreux « services collectifs » et des ressources qui doivent rester accessibles à chacun. C'est pourquoi, le Gouvernement wallon s'engage à ce que la nature soit partout pour tous...

Cela reste très flou et nous sommes curieux de voir ce qui sera annoncé dans les semaines à venir, mais nous serons, comme toujours, attentifs à ce qu'il n'y ait pas de régressions législatives en matière d'environnement mais bien des changements positifs. Affaire à suivre !

Corentin Rousseau,
Directeur

Histoire et petites histoires de la Ligue... (XCVII)

1980 • 2^{ème} partie

« Cinq victoires régionalisées ! » titre Roger Arnhem dans le n°3 de l'Homme & l'Oiseau. La Bécassine des marais est interdite de tir et le Merle noir est à présent protégé en Région flamande, l'Oie cendrée et l'Oie rieuse sont protégées en Régions bruxelloise et wallonne, le Pluvier doré est lui protégé dans les trois régions du pays (180).

Jean-Claude Beaumont

Pour la Région bruxelloise, ce serait les restaurateurs de Bruxelles qui ont mis « toute la sauce » pour s'opposer à la protection de la Bécasse, de la Bécassine, du Merle (à servir comme « grive » peut-être ?) et des Oies sauvages. Les fourchettes rejoignent les fusils : on s'arme comme on peut (180) !

La LBPO et le CCPPO émettent, après concertation avec d'autres associa-



tions et des spécialistes chasseurs et non chasseurs, tels que : A. van Wassenhove, G. Wenten, A. Verstraeten, E. Kuyken, des propositions de modification de la réglementation de la chasse à l'affût nocturne aux Canards. En gros, il s'agit d'interdire la chasse entre le coucher et le lever du soleil, avec une exception pour le Canard colvert, uniquement jusqu'à une heure après le coucher du soleil. Propositions très critiquées par Léon Lippens (383). Résultat positif ! Grâce à la ténacité de la Ligue, la Région



Manifestation Anti-chasse à La Panne. (Archives LRBPO)

flamande a reporté la période de chasse à l'affût du 26 juillet au 1^{er} octobre, ce qui sauvera de nombreux halbrans (jeunes colverts non volants) et de nombreuses autres espèces protégées (180).

Le 27 septembre, à l'appel du Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux, une manifestation Anti-chasse aux oiseaux migrateurs a réuni près de 500 personnes sur la plage de La Panne. Grâce à la venue d'ornithologues, de naturalistes et de militants de France, des Pays-Bas, de Belgique et même d'Allemagne, cette manifestation est devenue internationale. L'accent a été mis sur le manque d'harmonisation des législations des différents pays à l'échelle européenne. Les chasseurs français tuent les oiseaux

protégés par la loi belge à quelques mètres de la frontière.

Dans la revue éditée en Flandre par notre association, Mens en Vogel, est paru le troisième livre noir de la protection des oiseaux en Région flamande. Y sont recensées les trop nombreuses atteintes à l'intégrité de l'avifaune : les faits de tenderie, de dénichage, de braconnage, de détention d'espèces protégées, de piégeage, de marché noir, de destruction de nids d'Hirondelle etc... (387).

Afin de remercier le Ministre Marc Galle d'avoir protégé la

Derde Zwartboek
over de Vogelbescherming
in Vlaanderen

1979-1980



Troisième livre noir de la protection des oiseaux en Région flamande. (Archives LRBPO)

Un des autocollants édités par la Ligue en été 1980.

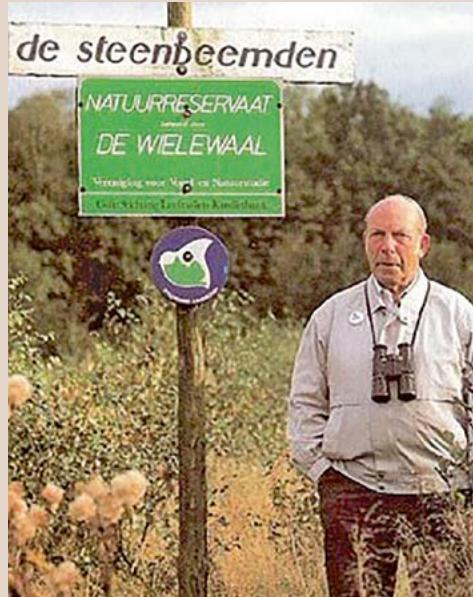


Ceux qui firent la Ligue...

Henri (Rik) Franckx

(Meerhout 1 septembre 1921 – Lierre 26 février 2008)

- Sous-directeur de l’Institut Technique Libre (VIT) de Lierre, Directeur du cours de promotion sociale du VIT.
- Vice-président (1966 -1969) puis Président (1969-1981) de l’association royale pour l’étude des oiseaux et de la nature «De Wielewaal».
- Membre fondateur du Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux (CCPO) en 1965 -1968.
- Membre de la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux.
- Collabore à Natuur en Stedenschoon pour le dossier « Protection des Oiseaux et législation » (1965).



- Membre de la section belge du Conseil International pour la Protection des Oiseaux (CIPO) (1966 - 1980)



Archives LRBPO

Roger Arnhem remet au ministre Marc Galle une Bécasse en bronze.

Bécasse en Flandre, le CCPO a organisé une réception dans une vieille abbaye gantoise, au cours de laquelle une Bécasse en bronze fut offerte au Ministre (Journal La Cité du 9 mars). Par contre, les chasseurs n’apprécient pas du tout et le font savoir lors d’une manifestation à Alost le 27 septembre (het Volk du 29 septembre).

Suite à une réunion, provoquée par la LBPO - CCPO, du 22 décembre 1979, à Neerpelt, les détenteurs d’une autorisation de soigner des oiseaux

BIBLIOGRAPHIE

Les références non reprises ici figurent dans les articles précédents

- (180) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), *L’Homme & l’Oiseau*, n°3, 1980.
- (383) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L’Homme et l’Oiseau*, n° 1 - 1980.
- (384) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L’Homme et l’Oiseau*, n° 2 - 1980.
- (385) Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, *L’Homme et l’Oiseau*, n° 4 - 1980.
- (386) Belgische Verbond tot Bescherming van de Vogels (BVBV), *Driemaandelijks tijdschrift, Mens en Vogel*, n° 41 - 1980.
- (387) Coördinatie Comité voor de Bescherming van Vogels (CCBV), *Derde Zwartboek over de Vogelbescherming in Vlaanderen*, Brasschaat, 1980.



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c’est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s’épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don réserves naturelles. »



André Darmont,
Directeur d'école honoraire,
Naturaliste.

Rencontre entre trois ornithologues

Le lieu : un pub à l'anglaise, chaleureux grâce à ses boiseries, ses lumières tamisées, ses boissons spéciales... Quelque part en Wallonie, dans une ville d'histoire, en bord de Meuse.

Les trois ornithologues : deux pointus de la LRBPO, Messieurs Corentin Rousseau, directeur, et Jean-Claude Beaumont, Président, tous deux ardents défenseurs de la nature,

sous toutes ses formes et en tous lieux, et moi-même, André Darmont, archi-passionné depuis de très nombreuses années par l'observation et la préservation du vivant avec une préférence non exclusive pour la gent ailée. Personnellement, j'ai eu le privilège rare de pouvoir m'entretenir avec ces deux personnes qui ont aussi visité de nombreuses contrées de notre planète, du Kamtchatka au Kirghizistan et du Costa-Rica à Madagascar, sur les traces d'une faune et d'une flore aussi exceptionnelles que remarquables ; le premier dans les traces des ours, du loup, et de la mythique panthère des neiges ; le second à la découverte d'un petit état entièrement axé sur la préservation de son étonnante biodiversité : le Bhoutan, à celui que l'on appelle parfois l'île Rouge, la patrie des lémuriens.

Le troisième, moi-même en l'occurrence, j'ai décidé de commun accord avec mes deux interlocuteurs de vous entretenir régulièrement des oiseaux de ma Hesbaye natale, appelée aussi Hesbaye médiane.



Dimitri Crickillon



Dimitri Crickillon

CARTE D'IDENTITÉ

Vanneau huppé

Nom latin :	<i>Vanellus vanellus</i> Signification : vannus = éventail et ellus = petit. Ce nom lui vient de ses larges ailes en éventail.
Taille :	Longueur : 28 à 31 cm ; Envergure 82 à 87 cm.
Cri :	Le cri est un tchiiou ou un tchou-ip, assez aigu et plaintif. Le chant est assez particulier : tout en volant, l'oiseau émet plusieurs brefs sifflements tchii-ouiii plutôt originaux.
Plumage :	de loin, le vanneau semble noir sur le dos, le dessus des ailes et une partie interne de celles-ci, ainsi que sur une partie de la tête et du plastron, tandis que le reste du plumage est blanc. De plus près, on remarque que le noir est en fait un vert foncé « bronze ». Il possède aussi une longue huppe. En vol, on le reconnaît par ses ailes arrondies.
Habitat :	Cette espèce recherche les zones ouvertes avec une végétation rase. Chez nous, on le retrouve donc dans les champs fraîchement semés, parfois aussi dans les pâtures.
Régime alimentaire :	Le vanneau se nourrit surtout d'invertébrés : insectes, vers, araignées, etc. Il peut aussi se nourrir de certaines graines.
Site de nidification :	Il niche à même le sol, le nid consistant en une petite cuvette.
Reproduction :	La femelle pond quatre œufs couvés tour à tour par le mâle et la femelle. Les jeunes sont nidifuges : ils quittent donc le nid rapidement après l'éclosion.
Statut de protection :	Espèce protégée chez nous mais chassée dans d'autres pays.
Répartition :	En Europe et en Asie, présent en Belgique toute l'année sauf en cas de gel prononcé ou de chutes de neige importantes. Il descend alors plus au sud.
Menaces :	Considéré comme vulnérable par l'IUCN. Les principales menaces pour cette espèce sont la chasse, la récolte des œufs pour la consommation, la destruction des habitats et l'intensification des pratiques agricoles : abus de pesticides en tous genres, élevage intensif et surpâturage, assèchement des zones humides...

Les oiseaux de Hesbaye (1)

Le Vanneau huppé

Dans les lignes qui suivent, je vous propose que nous partions ensemble dans les petits pas du Vanneau Huppé *Vanellus vanellus*, un oiseau sympathique qui fréquente régulièrement les espaces ouverts des champs, les prairies à l'herbe rase et aussi, mais ailleurs, les prés salés et côtiers. Il nous apparaît le plus souvent avec le printemps, dès la fin du mois de mars et même parfois plus tôt, avec bien d'autres congénères qui s'éparpillent alors dans les terres avoisinantes.

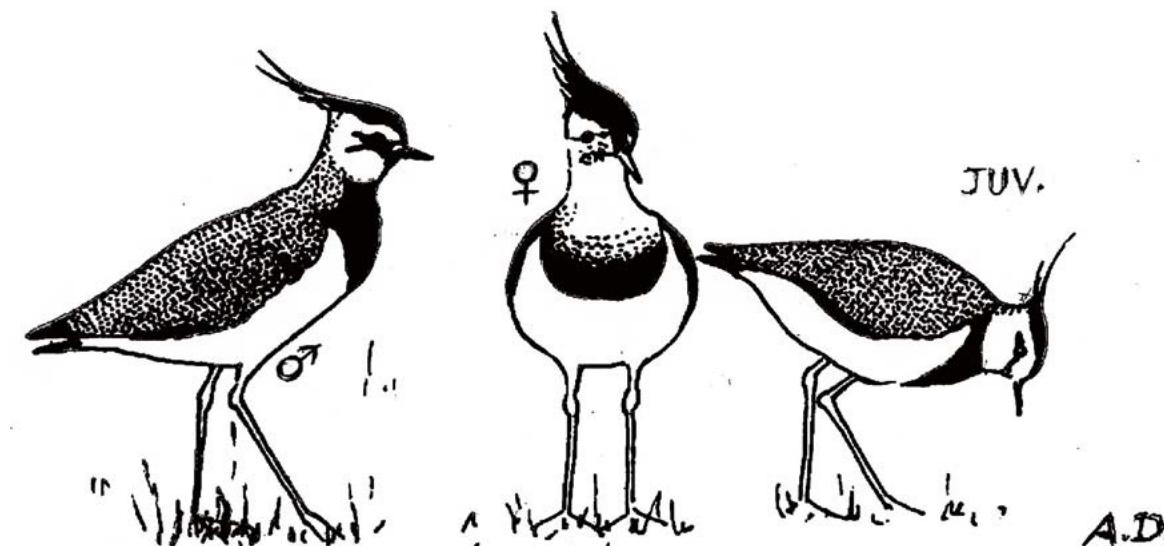
Pourquoi l'appelle-t-on Vanneau huppé ?

Son appellation française vient du fait qu'en volant à la vitesse d'un météore et en virevoltant dans tous les sens lors de sa parade nuptiale, il émet un son particulier : wouwouuwouu ... qui rappelle le son d'un van, grand panier en

osier à deux anses fabriqué par le vannier et qui sert ou servait au vanneur après le battage à séparer le grain de sa balle (enveloppe).

En Flandre et au Pays-Bas, il porte le joli nom de Kievit, sorte d'onomatopée de son cri : tchou'it-wit-kiwié-wit-wit. Cette véritable chorégraphie, ponctuée de stridulations aigues, constitue la parade nuptiale du mâle, véritable as de la haute voltige, un vrai régal pour les yeux de l'observateur.

Notre élégant échassier atterrit ensuite en relevant fièrement son aigrette qui ondule ou s'ébouriffe au vent. De retour sur le plancher des vaches, précédant la femelle, notre petit lutin la pousse vers un endroit précis, sorte de petite excavation à peine creusée dans la terre meuble. Il en a d'ailleurs aménagé quelques autres dans les environs... Avec des hoche-



Dimorphisme sexuel (différences morphologiques entre les individus mâle et femelle d'une même espèce).

mens de queue insistant, il semble lui demander « *Hey, ça te convient ?* ». Il gratte encore un peu le sol et y dépose, au besoin, encore quelques brins d'herbes, en mettant en avant sa poitrine. Si cela n'est pas une invitation à nicher, où allons-nous ? En général, l'accouplement ne tarde pas à avoir lieu. Il est aussi bref qu'inattendu et ne dure pas plus d'une seconde. La femelle garnit encore la petite cuvette d'herbes sèches. Une fois le nid bien à sa convenance, elle y pond quatre œufs disposés en croix. La poitrine tournée vers le centre, la couvaison peut alors commencer. Les deux partenaires se partagent la tâche mais le mâle est un peu moins assidu. En revanche, il surveille farouchement les alentours et n'hésite sûrement pas à éloigner les intrus, les corneilles, les renards, qui n'hésitent pas à chaparder la couvée. Le mâle est le véritable gardien des lieux. Il n'hésite pas à simuler un oiseau blessé, l'aile pendante ou au vol hésitant, pour attirer les prédateurs loin du nid. Après 25 jours, les petits éclosent, la femelle s'empresse alors de faire disparaître les coquilles. Dès que le duvet des petits est sec, ils gambadent à proximité du nid, suivis par la femelle. On les dit nidifuges parce qu'ils sont capables de quitter le nid quelques heures après leur naissance. Quelle vigueur et quel pouvoir d'adaptation ! La nature nous émerveillera toujours à condition d'avoir la patience de s'y intégrer. A la moindre menace, nos petits vanneaux se figent et leurs petites plumes duveteuses, très mimétiques, les rendent pratiquement invisibles. Une fois la nuit venue, la femelle les abrite sous les plumes de sa poitrine tandis que le mâle ne relâche pas sa surveillance. Leur apprentissage de la vie dure environ cinq semaines. Une fois l'émancipation atteinte, ils s'envolent fin juin, début juillet. Bonjour la liberté, mais gare aux dangers qui partout les quettent !

Mais où vont-ils ?

Les ornithologues ont beaucoup hésité avant d'être certains qu'ils entament déjà une forme



Damien Hubaut

de migration. En effet, le vanneau est assez vagabond. Ce n'est pas un départ massif vers les lieux d'hivernage. Au détour de l'été, au début de l'automne, on les voit cette fois migrer vers le soleil couchant. En pleine migration, ils se rassemblent souvent par bandes de plusieurs centaines d'individus et se dirigent vers la France, l'Espagne ou plus hardiment vers l'Afrique du Nord. Certains, plus stoïques, restent dans nos contrées au gré des frimas et dès que la bonne saison est de retour, le cycle recommence.

Le Vanneau huppé est d'abord un échassier appartenant à la famille des limicoles. Ce mot vient du latin Limus, qui signifie limon et colere qui signifie habiter... C'est précisément dans ces milieux, de boue et de vase, que notre volatile trouve vraiment l'essentiel de sa nourriture: des petits invertébrés, comme des insectes et petits lombrics. Suivant les endroits et pour varier le menu, le vanneau consomme aussi des petits mollusques, des araignées et même parfois des graines : autre comportement à mettre à l'actif de notre oiseau, décidément original. Dès qu'il le peut, il attire les vers à la surface



Magalie Tomas Millan

grâce à une technique presque infaillible. En effet, tout en imitant le bruit de la pluie et en faisant vibrer le sol d'une de ses pattes, il fait remonter les vers du sol, qu'il avale sans coup férir. Qui oserait encore prétendre que les animaux n'ont pas leur intelligence propre...

L'espèce est dite monotypique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de population biogéographique bien distincte, et ce sur l'immense territoire qu'elle occupe, à savoir presque tout le Paléarctique,

« Il est difficile pour tout naturaliste d'admettre que ce bel oiseau, qui niche au vu et au su de tous (même le long de nos autoroutes), puisse constituer la cible du chasseur en mal de tuerie. Car voilà un des rares oiseaux d'eau qu'il nous est donné d'observer dans nos campagnes, qui ne dérange personne et qui ne vit pas au détriment de l'homme, qui n'est nullement taxé de nuisible : aucune raison écologique ou cynégétique de le poursuivre à coups de fusil. »

Roger Arnhem, 1976.

de l'ouest de l'Europe à l'est de l'Asie. En effet, c'est un grand voyageur et des oiseaux bagués chez nous ont été retrouvés en Sibérie dans la région du lac Baïkal !

En Europe, le vanneau est chassable dans quatre pays de l'UE : la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce où il est honteusement massacré par centaines de milliers, ce qui est écoeurant et tout à fait inacceptable, surtout qu'il est à peine, voire pas du tout, consommable... Les tuer relève donc d'actes purement gratuits dont évidemment les chasseurs et fusillots de tous acabit sont capables. En Belgique, tant en Flandre qu'en Wallonie, le vanneau est protégé. Dans les années à venir il faut, impérativement, que nous soyons plus nombreux et déterminés, afin d'intervenir, avec la LRBPO, par tous les moyens légaux, auprès des instances européennes, pour que notre gracieux petit échassier soit intégralement protégé en tous lieux et en toutes saisons, pour qu'il puisse rester l'un des éléments le plus attrayant de nos paysages agricoles parfois si moroses. ●



Legs en duo, une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliquée aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.

Comment empêcher votre chat de tuer des oiseaux ?

Le moyen le plus efficace d'empêcher votre chat de tuer des oiseaux est, sans conteste, de le maintenir à l'intérieur de votre maison ou de votre appartement et de ne l'en sortir que tenu en laisse. Comme cela se pratique avec les chats de valeur, notamment chez les propriétaires qui craignent de perdre leur cher animal de compagnie, surtout lorsqu'il participe à des concours.

Michel David

Mais, nombre de propriétaires estiment qu'il n'est pas naturel de maintenir les chats à l'intérieur tandis que d'autres pensent que leur chat sera malheureux s'il ne lui est pas permis d'explorer au dehors.

Quelle que soit la raison de laisser sortir les chats, leur prédation sur les oiseaux et autres petits animaux sauvages est réelle. L'attrait pour capturer une proie est si fort qu'il est naturel que les chats se plaisent à poursuivre les oiseaux et les petits mammifères.

De sorte que, environ 40 % des oiseaux appartenus dans les centres de réhabilitation ont été cap-

turés par des chats ou sont des jeunes « sauvés » pour empêcher la prédation par un chat.

Protection près des mangeoires du jardin

Même si vous veillez à garder votre chat à l'intérieur, il est néanmoins nécessaire, en raison des chats du voisinage, de prendre certaines mesures pour assurer la protection des oiseaux :

- Si vous avez une mangeoire et un chat que vous laissez sortir, mettez le dehors seulement entre midi et seize heures de l'après-midi, quand la présence d'oiseaux à la mangeoire est la plus faible..
- Placez les points de nourrissage à plusieurs



mètres de buissons ou autres endroits où les chats peuvent se dissimuler.

- Essayez que des graines ne restent au sol, car les oiseaux y sont plus en danger.

La période durant laquelle la prédation est la plus intense se situe du printemps au début de l'été, quand les jeunes oiseaux, non encore expérimentés, sont des proies faciles pour les chats..

Moyens pour empêcher les chats de tuer les oiseaux

On pense d'abord au collier avec clochettes pour qu'il alerte les oiseaux de la présence du chat. Mais il est de très peu d'efficacité. Lorsque le chat est immobile en affût ou en approche d'une proie, ses mouvements deviennent lents, au point qu'aucun son n'est plus produit par son collier.

Un autre moyen serait d'attacher au collier un petit émetteur donnant un bip toutes les sept secondes, même lorsque le chat se tient immobile. Mais ce serait insupportable pour votre minet de subir ce bruitage en permanence.

Enfin, le moyen le plus efficace et qui dérange le moins est un « bavoir » coloré que l'on attache au collier. Le bavoir offre un signal visuel à l'oiseau, surtout s'il est rouge, tout en constituant une entrave aux pattes du chat lorsque celui-ci se met à ramper vers la proie.

Une étude, sur deux saisons, par une équipe universitaire a conclu que le collier-bavoir de protection de couleur vive réduisait de 87 % les pertes d'oiseaux dues aux chats.

Ce collier a été créé par une ornithologue du Vermont, Nancy Brennan, qui était écoeurée chaque fois que son chat George rentrait par la chatière avec un oiseau. C'est lorsque George revint à la maison avec une Grouse à collier (*Bonasa umbellus*) que madame Brennan décida qu'il était temps de mettre fin à la tuerie.



Ayant lu que les oiseaux chanteurs voient les couleurs vives, madame Brennan décida de coudre un cercle en coton de couleur vive pour couvrir le collier, espérant que les oiseaux pourraient mieux voir quand le chat est en approche. Cela a fonctionné !

« George n'attrapait plus aucun oiseau » a dit madame Brennan. « Il nous apportait toujours sa proie en passant par la chatière, la différence était spectaculaire ».

George ne semblait pas se rendre compte en portant le collier, en tissu, du changement dans sa vie habituelle. Pendant les 18 mois suivants, comprenant deux étés, George attrapa peut-être deux ou trois oiseaux, a dit madame Brennan. Elle lançait le Birdsbesafe en 2009 et, après la publication de l'étude, ses ventes commencèrent réellement à se développer. Elle est stimulée d'entendre les succès de ses clients à travers les USA, le Canada et l'Europe.

Alors, vous aussi, vite à votre machine à coudre pour doter votre Minou d'une jolie collierette rouge, comme celle du George chez madame Nancy Brennan. ●

* D'après un article de Care2.com le 17 août 2017.

Sauver la Perdrix grise...!

Michel David

Les chasseurs s'en mêlent

Le 29 mars dernier, à Namur, une conférence était organisée sur le développement du maillage écologique de la plaine agricole en faveur de la petite faune. Il s'agissait de conclusions d'un projet de 2012 à 2017 de l'asbl FAUNE & BIOTOPES (association pro-chasse). Il a d'abord été question des causes bien connues de la dégradation des milieux agricoles. Aujourd'hui, le paysage agricole wallon se résume le plus souvent à de grandes étendues de champs cultivés ne comportant que très peu de ressources alimentaires et de zones de refuge. Ces paysages appauvris ne permettent plus à la petite faune d'assurer son cycle biologique complet, ce qui entraîne la chute de ses populations. Un maillage écologique varié abrite normalement une faune et une flore tout aussi diversifiées.

En exemple d'aménagements, ce projet de Faune & Biotopes comporte trois zones : 2.511 ha à Beauraing pour le Faisan de Colchide (Il n'existe plus de perdrix en Famenne). 4.223 ha entre Charleroi et Nivelles et 2.911 ha à Silly pour la Perdrix grise.

Le plan d'action vise particulièrement la Perdrix grise en raison de sa situation très préoccupante en Wallonie. Vulnérable et classée sur la liste rouge des espèces menacées, elle a vu ses effectifs régresser de 75 % depuis les années 70 et son aire d'occupation a été réduite de moitié (AVES, 2010).

Les aménagements ont concerné : La plantation de 2 km de haies, encouragée par les pouvoirs publics et pouvant être financée par la « subvention à la plantation de haies, alignements d'arbres... » (AGW du 08/09/2016).



Alexandre Roux

46 ha de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour lesquelles l'agriculteur reçoit une subvention.

S'est ajoutée la création de 10 mares pour fournir des points relais aux espèces qui en bénéficient. Lorsque l'occupation territoriale ne permet pas la présence de haies et de bandes MAEC, 78 îlots arbustifs de quelques mètres carrés, laissés à la nature, servent alors de maillon manquant.

Enfin, le fauchage tardif des bords de routes est à promouvoir pour les nombreux bienfaits qu'il apporte.

Beaucoup trop peu !

Ce projet, excellent dans ses objectifs d'aménagement, ne représente malheureusement encore qu'une réalisation de quelque 0,5 % par rapport aux 9.645 ha concernés. C'est beaucoup trop peu !

Et force a donc été d'y constater une amélioration nettement insuffisante de la faune des champs. Situation que l'association Faune & Biotopes s'enpresse d'attribuer, non à une agriculture toujours plus néfaste à la biodiversité (on assiste à une véritable explosion des champs de maïs), mais à un prétendu accroissement chaque année des populations d'espèces prédatrices.

« Localement, certains territoires virent une stabilisation et même dans certains cas une remontée des espèces gibiers. Mais la jeunesse des aménagements mis en place laisse à supposer que les constats effectués sur des espèces comme le Faisan de Colchide et le Lièvre sont davantage liés à la gestion de la prédatation plutôt qu'à un retour direct dû aux aménagements. » (Plaine de vie. 2000 ha sinon rien – projet de l'asbl Faune & Biotopes – Financé par le SPW)

Un prétexte à destruction

Ce projet ne serait-il, en fait, qu'un montage pour rencontrer l'objectif primordial des chasseurs : pouvoir justifier une destruction très importante et continue des prédateurs naturels ?

Pour faire face à ce qu'elle considère un déséquilibre proies/prédateurs, Faune & Biotopes a ainsi mis en place une formation systématique des chasseurs au sein des trois zones pour y enseigner, de manières théorique et pratique, les différents types de pièges autorisés et les techniques de pose.

Il est notamment question du piège « billard » qui permet d'attraper un animal vivant au niveau de la patte avec un lacet. Qu'importe la souffrance physique et la terreur que subira la pauvre bête durant des heures en cherchant à se libérer, ce qui compte pour le chasseur c'est d'éliminer ce qu'il considère être un concurrent. Une souffrance que semble également peu préoccuper le ministre du Bien-être animal, de même que son collègue pour l'Agriculture et la Nature, qui finance le projet de Faune & Biotopes. Que le prédateur soit un auxiliaire reconnu de l'agriculture (destruction de 6.000 à 10.000 campagnols/an par le Renard et de même en vers blancs et autres nuisibles aux cultures par la Corneille) est donc sans importance dès que ce prédateur est honni du chasseur.

La nécessité d'une bonne gouvernance

Sans une volonté politique autre que de subsidier une association liée au monde de la chasse, le désastre que subissent la flore et la faune des champs n'est pas près de disparaître. Il y a d'abord grande urgence à modifier la loi sur le bail à ferme qui ne tolère aucune restriction, même pour conservation de la nature. Quant aux MAE (Measures agro-environnementales), elles devraient devenir permanentes et nettement plus développées pour assurer suffisamment d'espaces de vie à la petite faune des champs cultivés (Bruant proyer, Alouette des champs, Caille des blés, Linotte mélodieuse, Bergeronnette printanière, Vanneau huppé, ...) et non plus demeurer le peu de mesures aléatoires actuelles qui fluctuent selon le bon vouloir des agriculteurs.



NASSONIA... n'est pas tout à fait terminé !

Nassonia est le nom de ce projet que Eric DOMB, pour la fondation Pairi Daiza, n'a pu obtenir de la commune de Nassogne. Ce projet était pourtant destiné à préserver la forêt des dommages causés par une surabondance de grands gibiers, à y réaliser des aménagements en relation avec les différents milieux, suivre l'évolution prévisible du climat et à y développer un tourisme local, doux et respectueux pour la nature.

Michel David

Mais, le pouvoir communal ne s'est pas préoccupé de la préservation de sa forêt. Il a préféré poursuivre l'habituelle mise en location du droit de chasse, suivant un cahier des charges établi par le Département de la Nature et des Forêts, faisant la part belle à la chasse en battue, une pratique qui devrait être interdite si l'on se réfère à la loi sur le bien-être animal.

En soutien au projet de Mr Domb s'était constitué un comité nommé « Pro-nassonia ». Heureusement, lors de la remise en adjudication des lots de chasse, deux des membres de ce comité ont obtenu, par leur offre plus importante, la partie prévue pour le projet.

Ainsi, va subsister du projet Nassonia, pour une durée de neuf années au moins, une saine régulation des grands animaux que les deux adjudicataires sont disposés à réaliser suivant les conditions établies par Magerotte Entreprises de Nassogne qui exige un gibier éthique, c'est- à-dire avoir été tiré sans être stressé ni mis en souffrance par des blessures.

L'article 15 de la loi sur le bien-être animal exige qu'un vertébré ne peut être mis à mort que par une personne ayant les connaissances et les capacités requises... Dans la pratique de la chasse, la mise à mort peut seulement être pratiquée

par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal. C'est pourquoi, dans le respect de cette loi, Magerotte Entreprises indique dans ses conditions :

« Seules l'affût-approche et la poussée silencieuse sont les deux méthodes de chasse autorisées... »

Le chasseur d'affût est obligatoirement soumis à une séance de tir préalable afin d'évaluer ses compétences, capacités et aptitudes garantes d'un tir précis et efficace... »

Le tir se fait sur un animal arrêté et est souvent d'une excellente précision... »

Le respect de ces différents critères permet de prélever un animal de manière éthique sans stress préalable... »

Aucun tir sur un animal en mouvement n'est autorisé. »

Quand les cahiers des charges que présente le D.N.F. (Département de la Nature et des Forêts), aux administrations dont il a la charge, contiendront-ils de telles conditions en rapport avec cette loi du 14 août 1986 ?

Après plus de trente années, il est plus que temps que soit mis un terme à ces pratiques cruelles que sont les battues à cors et cris, les traques par chiens courants, les chasses avec rapaces,... ●

Le legs: perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors holographie et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament holographie :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le (date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit : Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant (appartement, terrain...), situé à (adresse complète).

Fait à le (Signature).



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

Mémoires d'un chasseur dans l'embouchure de l'Escaut

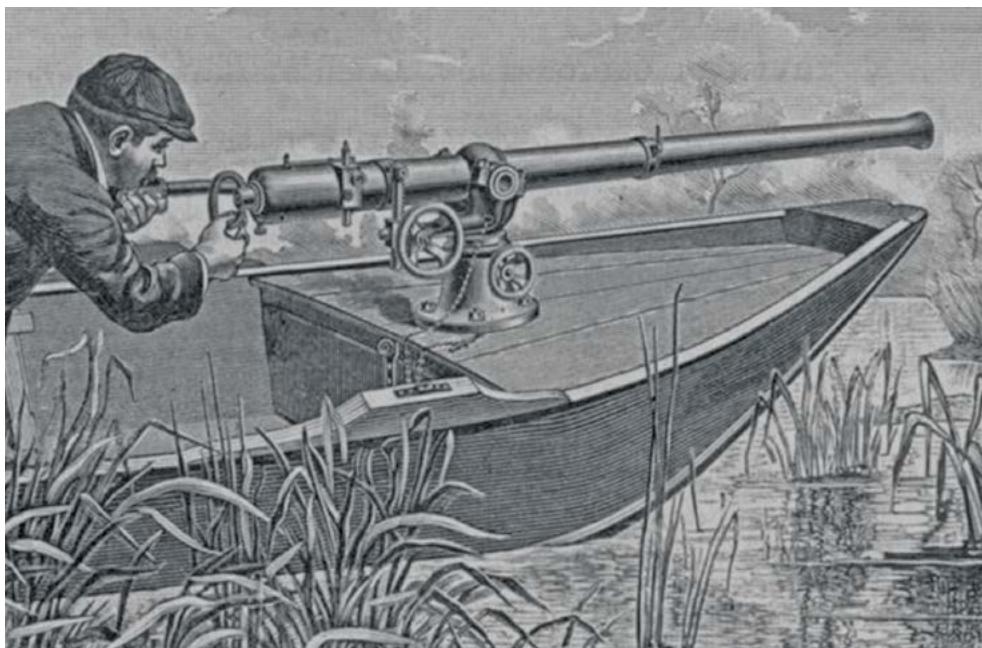
Adrien de Prémorel (1889 – 1968), écrivain belge d'expression française, est connu comme « Chantre des bois et des campagnes ». Dans un livre où il confie ses mémoires de chasseur, il décrit une scène qui se passe à l'embouchure de l'Escaut il y a seulement quelques dizaines d'années.

Emmanuel Verhegghen

Ce texte illustre la diversité de la faune encore présente il n'y a pas si longtemps sur les berges du fleuve. Mais il nous indique aussi, aujourd'hui, que la chasse doit être sévèrement régulée pour éviter les pires dérives de certains chasseurs, qui contribuent au risque de disparition rapide d'espèces animales autrefois nombreuses.

Voici quelques phrases extraites de ce livre témoignage.

« Nous quittions Bruxelles pour Anvers, alors que le jour était bien loin de se lever. Un yacht que nous avions loué pour la journée nous attendait au quai. Il faisait nuit toujours quand



Science and Mechanics magazine. Octobre 1911.

nous embarquions pour commencer le long trajet vers la mer.

Des phoques se montraient parfois et j'empartais à leur intention une carabine Mauser à répétition, très précise, que j'employais au pêche. Jamais je n'eus l'occasion, contre eux, de m'en servir, mais un jour un marsouin me donna des émotions. Il évoluait autour du yacht, paraissant chaque fois du côté opposé à celui où je l'attendais. J'étais seul à posséder une carabine, les balles de fusil manquaient et l'animal disparut à mon grand regret sans m'avoir laissé la possibilité de l'atteindre. J'aurais avec plaisir inscrit un marsouin à mon tableau de chasse.

Dès qu'on arrivait à l'embouchure du fleuve, on longeait à distance et au ralenti la grève. De bonnes jumelles nous permettaient d'assister au déjeuner matinal d'une foule de petits échassiers. Sur les bancs de sables, laissés à découvert par le jusant, les volatiles faisaient aussi toilette. On les voyait courir, agiles, hauts sur pattes. Huîtres-pies, guignettes à reflets pourpres, chevaliers sombres, culs blancs, bécasseaux, courlis, alouettes de mer, maubèches. Si leur bande prenait l'essor, une autre, sans tarder, se posait à leur place. Des pluviers et des vanneaux joliment huppés picoraient par petits groupes.

Les plus représentatifs parmi cette sauvagine étaient, sans contexte, les canards. Se dandinant, battant des ailes, parmi ce petit peuple ils paraissaient énormes. Si les colverts y paraissaient en bonne place, les plus nombreux étaient les siffleurs, ces hôtes des rivages qu'on ne rencontre qu'exceptionnellement à l'intérieur du pays. Des souchets, des pilets à longue-queue, des milouins même ; rarement s'y mêlaient des tadornes.

Dès qu'un groupe important de canards était en

¹Une petite barque à fond plat.

vue commençait la manœuvre. Le yacht s'éloignait et, moteur arrêté, mettait en panne. Le punt¹ mis à flot, on y descendait le petit canon et l'un des chasseurs, se couchant à plat ventre dans l'esquif, guidait celui-ci vers les canards.

Emus d'abord par l'apparition du yacht, les palripèdes s'étaient rassurés dès son éloignement, surtout s'il s'enfonçait dans la brume. La venue du punt, semblable à quelque bois flottant, ne les inquiétait en général qu'à proximité suffisante. Courant, ils s'élevaient d'un bloc et c'est à cet instant que la canardière devait leur envoyer sa décharge de plombs. Des coups heureux faisaient tomber de vingt à trente victimes. En quelques coups de pagaie, le chasseur abordait la grève et ramassait son butin. Mais des blessés, le devançant, se hâtaient l'aile pendante, vers les flots. Les canards mis à bord du yacht, revenu sur les lieux, on s'occupait des éclopés. Ils plongeaient, s'éloignaient, en eau profonde, gagnant le large. L'un ou l'autre parfois se débattait à la surface. Avec une grande habileté de manœuvre, le bateau suivait les fuyards. Un coup de fusil mettait, dans un jaillissement, fin à leurs angoisses. Dernier acte du drame, une épuisette très longuement emmanchée les cueillait au passage. Dans l'entreport, ils augmentaient le nombre des cols de velours vert ou bleu, des pattes noires ou oranges, des ventres chatoyants. ... Des sarcelles d'hiver ou d'été, les mâles de ces dernières en plumage magnifique, se mêlaient souvent au tableau parmi les canards. On tirait parfois, en plus des échassiers, l'un ou l'autre vanneau presque toujours cueilli aux grandes distances ».

L'auteur termine son récit comme suit.

« Ma dernière expédition sur le Bas-Escaut date de juillet 1950. Départ en plein jour avec l'espoir de tirer des phoques à la carabine... » ! ●

Les dérives de la chasse en Wallonie (4)

Conclusions générales

« Le lobby de la chasse est très puissant en Wallonie et il influence largement, en sa faveur, la réglementation et la législation.

La loi sur la chasse est trop peu contraignante et n'est même pas toujours appliquée. Le Département Nature et Forêts (DNF) de la Région wallonne manque de personnel pour exercer sa mission de contrôle et des procès-verbaux sont classés sans suite.

Depuis 30 ans, c'est le statu quo politique en la matière. Les ministres en charge sont proches du monde de la chasse, voire chasseurs eux-mêmes. Le seul qui ait pris des mesures pour inverser la tendance (Carlo Di Antonio) a vu ses efforts annulés par son successeur !

La chasse est devenue un business et son lobby veut garder le monopole sur la gestion cynégétique ».

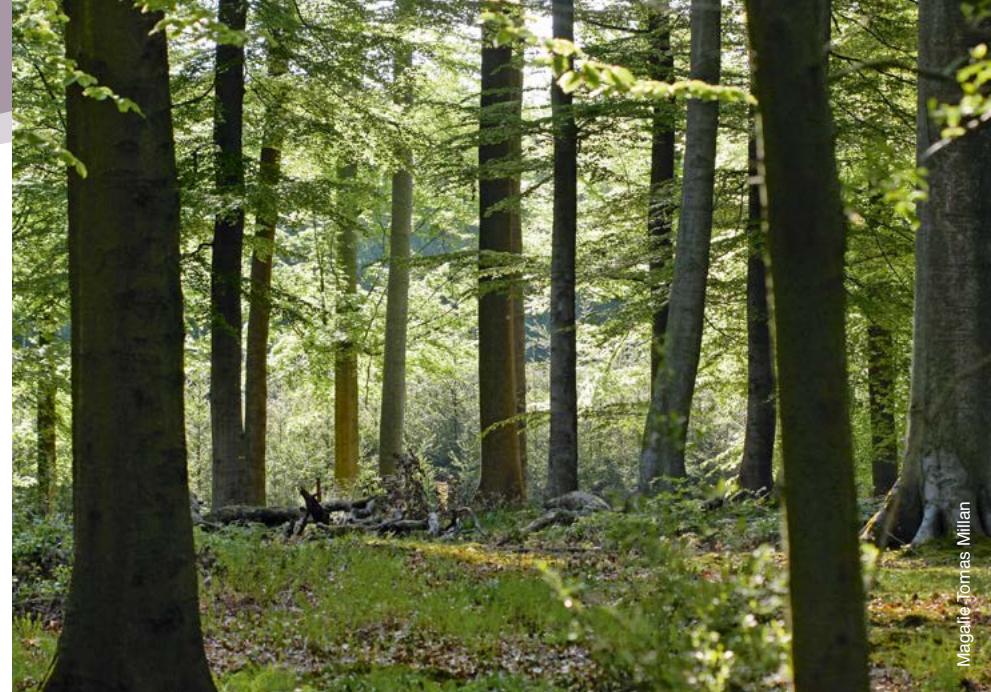
Toutes ces constatations se retrouvent dans un article que consacre la revue *Imagine* (n°122, juillet-août 2017) au déséquilibre entre la forêt et la grande faune.

La Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux (LRBPO) n'a de cesse de dénoncer les graves dérives des chasses de loisir et/ou d'affaires, dont la gestion cynégétique ne contribue pas à favoriser une nature diversifiée et dont les effets et les pratiques sont maltraitantes pour la faune et néfastes pour la flore.

Ces constatations de la LRBPO rejoignent celles de nombreuses autres associations naturalistes. Elles convergent également avec les critiques qui sont émises par d'autres chasseurs qui sont plus respectueux de la faune et des territoires.

Vous trouverez ci-après, ici, les conclusions générales qui résultent de notre analyse des excès d'une certaine chasse et les demandes de la LRBPO qui en dérivent, afin de faire évoluer plus démocratiquement la loi sur la chasse en Wallonie dans une perspective plus durable pour notre biodiversité et pour le partage d'une nature pour tous.

Emmanuel Verhegghen



1. A propos de la régulation de la nature par les chasseurs

Réguler en matière de chasse devrait signifier qu'une quantité connue de gibier, au départ, est maintenue à l'arrivée. Or, personne, même pas les chasseurs, n'est capable de connaître précisément la quantité et la qualité des animaux chassables sur un territoire. Au mieux, il est possible de fixer un indice de population ; mais sans pouvoir assurer qu'il sera respecté par les chasseurs de loisir. Au contraire même, puisque ceux-ci favorisent une gestion augmentant artificiellement les populations de gibier, que ce soit en plaine et dans les milieux humides (lâchage de faisans, perdrix, colverts) ou en forêt (nourrissage continu des sangliers et indirectement des cervidés). Même des espèces rares ou peu présentes (Sarcelle d'hiver) ou en voie de disparition (Perdrix grise) sont chassées. En outre, ces pratiques détruisent les écosystèmes.

2. A propos de la grande faune

La forêt wallonne souffre d'une surdensité de grand gibier. Celle-ci, déjà favorisée par des hi-

vers moins rigoureux est liée, principalement, à la pratique inutile de nourrissages artificiels, auxquels s'ajoute une gestion cynégétique qui organise un déséquilibre des sexes (plus de femelles) pour produire du gibier au-delà des capacités naturelles. Il en résulte un grand déséquilibre forêt/gibier en défaveur de la biodiversité. Ce grand écart est flagrant dans certains grands territoires de chasse qui représentent près de 20 % de la surface de la forêt wallonne. C'est à partir de ces « points noirs » (voir à ce sujet « *La forêt wallonne, une chasse gardée. Le poids du lobby de la chasse* », Lionel Delvaux, 2015) qu'un gibier pléthorique déborde pour coloniser les milieux voisins agricoles. Lorsque, au printemps, la densité de gibier dépasse les 50 sangliers/1.000ha elle classe, selon les normes de la chasse en France, la Région wallonne en « point noir » généralisé !

Cette surdensité d'animaux met en danger la biodiversité locale mais aussi, par les dégâts occasionnés aux arbres et à la végétation, le bon état sanitaire et même la certification des forêts labellisées PEFC.

3. A propos de la petite faune des plaines et des milieux humides

Quant au petit gibier des plaines il est en manque d'habitats, et les espèces indigènes sont menacées, voire en voie de disparition. Les introductions de gibier d'élevage pour le tir nuisent aux populations locales, ainsi qu'à la faune et la flore en général (voir par exemple : Faune sauvage. N°274. Décembre 2006). Seules, des mesures agro-environnementales importantes et un moratoire sur la chasse des espèces en danger permettront un repeuplement durable et de qualité bien adapté aux biotopes locaux

4. A propos de la chasse de loisir et d'affaires

La chasse de loisir est celle qui, par ses excès, ses artifices, ses dérives et l'attitude dominatrice de ses représentants par rapport aux autres usagers de la nature, s'est rendue insupportable aux yeux de la majorité des citoyens. Elle ne représente pourtant que 0,2 % (1 chasseur sur 452 habitants) de la population belge selon la revue « Chasse et Nature » (2012). Ce % n'est guère plus élevé pour la seule Région wallonne où les chasseurs (18.000 permis de chasse délivrés) sont également très largement minoritaires.

Ces chasseurs, qui sont bien moins nombreux que les membres et sympathisants des associations de protection de la nature, disposent d'un lobby dominant exercé par des gens très influents auprès des décideurs politiques. Ils parviennent aussi à s'assurer une présence régulière dans le cabinet

ministériel en charge des affaires relatives à la nature et à la chasse.

Le gibier est un bien commun inestimable en grand danger d'appauvrissement. Il est, néanmoins, littéralement offert aux chasseurs par le permis de chasse à un prix dérisoire, inférieur aux produits de la vente des animaux morts.

Les décisions politiques sont très fortement influencées par les arguments du lobby de la chasse. Ceux-ci se révèlent fallacieux lorsqu'ils sont examinés, non pas comme un chasseur qui défend son loisir et son plaisir de chasser, mais en fonction du bien commun, c.-à-d. d'un point de vue écologique, en faveur de l'équilibre des milieux naturels, d'un point de vue social en faveur de l'accès à la forêt,

par exemple et, d'un point de vue moral si l'on prend en compte la souffrance animale.

Le projet d'admettre à nouveau la pose de clôtures dans les forêts wallonnes, pour de soi-disant raisons sécuritaires, en est un dernier exemple, ainsi que la poursuite de la chasse de deux espèces menacées : la perdrix, sans obligation de gestion à l'aide de mesures agro-environnementales de long terme, et la sarcelle.

Le chasseur « en conserve », celui qui accepte de tirer sur des animaux d'élevage, dans un territoire clôturé si possible, devrait avoir l'honnêteté d'admettre ce que sa pratique est devenue : une activité d'élevage à but récréatif, un loisir, mais aussi un danger pour l'équilibre naturel.

Il est inacceptable que le chasseur de loisir se justifie en prétendant être un bon gestionnaire de la nature. Les discussions avec le lobby de la chasse seraient du reste bien clarifiées s'il reconnaissait cette réalité, évidente : la chasse d'agrément, par ses dérives, banalise et simplifie le monde naturel. Elle n'est en aucune manière une activité de gestion écologique globale et durable des milieux et de sa faune. D'ailleurs, face à la disparition et à la raréfaction des milieux naturels et du vivant sauvage, la raison d'être de la plus importante fédération de chasseurs de Wallonie (le RSHCB, 12.000 membres) est « la promotion de la chasse et la défense des chasseurs » et non pas la protection et la défense de la nature et de la biodiversité.

5. A propos de la souffrance animale

Un animal chassé n'est pas un objet inerte mais un être vivant sensible.

La chasse fait souffrir les animaux d'origine sauvage et aussi le « gibier » provenant d'élevages. Il n'est pas crédible de prétendre le contraire en affirmant que l'animal tiré n'a pas le temps de souffrir, et que la recherche d'animaux blessés, afin de les achever, permet d'éviter leur souffrance.

La loi relative au bien-être animal du 14 août 1986, en son article 15 relatif à la mise à mort d'animaux,

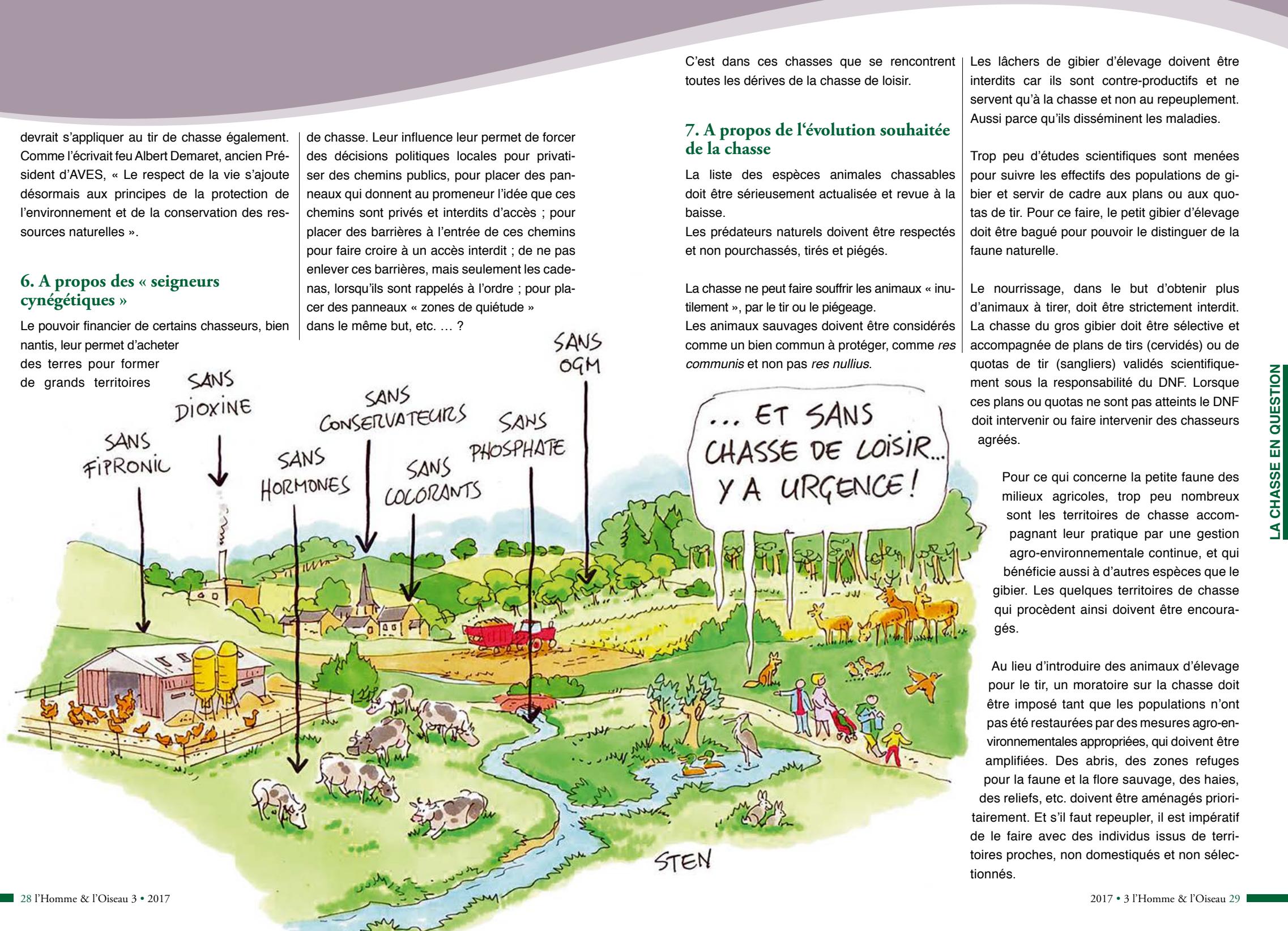


devrait s'appliquer au tir de chasse également. Comme l'écrivait feu Albert Demaret, ancien Président d'AVES, « Le respect de la vie s'ajoute désormais aux principes de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles ».

6. A propos des « seigneurs cynégétiques »

Le pouvoir financier de certains chasseurs, bien nantis, leur permet d'acheter des terres pour former de grands territoires

de chasse. Leur influence leur permet de forcer des décisions politiques locales pour privatiser des chemins publics, pour placer des panneaux qui donnent au promeneur l'idée que ces chemins sont privés et interdits d'accès ; pour placer des barrières à l'entrée de ces chemins pour faire croire à un accès interdit ; de ne pas enlever ces barrières, mais seulement les cadenas, lorsqu'ils sont rappelés à l'ordre ; pour placer des panneaux « zones de quiétude » dans le même but, etc. ... ?



C'est dans ces chasses que se rencontrent toutes les dérives de la chasse de loisir.

7. A propos de l'évolution souhaitée de la chasse

La liste des espèces animales chassables doit être sérieusement actualisée et revue à la baisse.

Les prédateurs naturels doivent être respectés et non pourchassés, tirés et piégés.

La chasse ne peut faire souffrir les animaux « inutilement », par le tir ou le piégeage.

Les animaux sauvages doivent être considérés comme un bien commun à protéger, comme *res communis* et non pas *res nullius*.

Les lâchers de gibier d'élevage doivent être interdits car ils sont contre-productifs et ne servent qu'à la chasse et non au repeuplement. Aussi parce qu'ils disséminent les maladies.

Trop peu d'études scientifiques sont menées pour suivre les effectifs des populations de gibier et servir de cadre aux plans ou aux quotas de tir. Pour ce faire, le petit gibier d'élevage doit être bagué pour pouvoir le distinguer de la faune naturelle.

Le nourrissage, dans le but d'obtenir plus d'animaux à tirer, doit être strictement interdit.

La chasse du gros gibier doit être sélective et accompagnée de plans de tirs (cervidés) ou de quotas de tir (sangliers) validés scientifiquement sous la responsabilité du DNF. Lorsque ces plans ou quotas ne sont pas atteints le DNF doit intervenir ou faire intervenir des chasseurs agréés.

Pour ce qui concerne la petite faune des milieux agricoles, trop peu nombreux sont les territoires de chasse accompagnant leur pratique par une gestion agro-environnementale continue, et qui bénéficie aussi à d'autres espèces que le gibier. Les quelques territoires de chasse qui procèdent ainsi doivent être encouragés.

Au lieu d'introduire des animaux d'élevage pour le tir, un moratoire sur la chasse doit être imposé tant que les populations n'ont pas été restaurées par des mesures agro-environnementales appropriées, qui doivent être amplifiées. Des abris, des zones refuges pour la faune et la flore sauvage, des haies, des reliefs, etc. doivent être aménagés prioritairement. Et s'il faut repeupler, il est impératif de le faire avec des individus issus de territoires proches, non domestiqués et non sélectionnés.



Vu la raréfaction des zones propices aux haltes migratoires et d'hivernage, tant en Europe qu'en Afrique, la chasse des oiseaux migrateurs (en ce compris la Bécasse des Bois) doit être complètement interdite, partout, d'autant plus lorsque les espèces concernées sont protégées ailleurs ou sont reprises sur la liste des animaux menacés de disparition. Il n'existe du reste aucun argument, sinon le seul plaisir des chasseurs, justifiant le tir des oiseaux, quels qu'ils soient.

La chasse de loisir est nuisible pour l'ensemble de la nature et cause des dégâts à l'agriculture, à la sylviculture et aux milieux naturels. Sa véritable importance économique est exagérée. Ses nuisances ne sont pas prises en compte, malgré les beaux discours politiques en faveur de la sauvegarde et de la restauration durable de la biodiversité pour les générations futures. La gestion de la chasse par les autorités, au travers de la législation et de l'Administration, doit tenir compte aussi de l'avis des scientifiques et des naturalistes. Elle doit être coordonnée et contrôlée par le Département Nature et Forêts de la Région wallonne, avec des moyens adéquats (personnel, matériel) et conformes aux engagements politiques de la Région wallonne en faveur de la durabilité de l'ensemble du patrimoine naturel wallon.

L'autorité publique, pour répondre à ses propres engagements et à la sensibilité des citoyens, plutôt qu'à celle des chasseurs non représentatifs de ceux-ci, a l'obligation morale d'équilibrer les formes d'usages de la nature entre les mul-

tiples acteurs de la ruralité, en tenant compte de l'importance relative de chacun. Elle doit veiller à l'équilibre durable de la biodiversité et répondre aux attentes de la société civile en matière de sécurité, de loisirs paisibles et d'éthique environnementale.

8. A propos d'une révision de la loi sur la chasse

La nature est un patrimoine commun. La loi sur la chasse devrait s'inscrire dans une vision globale de la conservation de la nature et de la biodiversité. Elle devrait aussi être compatible avec les attentes des autres « consommateurs » ou usagers de la nature, comme les sylviculteurs et les agriculteurs, les randonneurs, les naturalistes, les sportifs, les touristes, etc.

La chasse de loisir heurte l'éthique de l'humain face à l'animal qu'elle fait souffrir. Elle détruit, par ses pratiques, la biodiversité et les milieux naturels. Elle doit, dès lors, se remettre en question et accepter une révision de la loi sur la chasse en faveur d'une chasse de qualité (chasse de type « cueillette ») plutôt que celle visant à la quantité (logique d'actionnariat des chasses) et au plaisir mondain.

Une révision de la loi sur la chasse est donc absolument nécessaire. Conçue à une époque où les chasseurs prélevaient le gibier, sans risques majeurs de détruire les équilibres naturels, la loi doit être adaptée à la situation inverse où la faune n'est plus en équilibre dans ses biotopes et où elle est, soit en voie de disparition (petite

faune), soit que ses effectifs sont artificiellement dopés (grande faune).

Il existe de nombreuses pistes proposant une révision de la loi sur la chasse. Entre autres, « *La chasse en Wallonie : une nécessaire évolution* » (Etopia, octobre 2011) ; ou encore « *Proposition de résolution déposée en conclusion du débat relatif à la problématique de la chasse* » (Parlement wallon, session 2003-2004) et les propositions, en 2010, de la Fédération Inter-Environnement Wallonie dans son « *Plaidoyer pour une révision de la Loi sur la chasse* ».

Un exemple concret d'une chasse à licence, éthique, existe déjà en Wallonie, dans la commune de Bütchenbach (et en partie dans la forêt d'Anlier) : elle favorise les chasseurs locaux, les quotas de tir des grands gibiers sont fixés par le DNF, le tir se fait à partir de miradors, une battue silencieuse est organisée en fin de saison si ces quotas ne sont pas atteints et ... la chasse est interdite le samedi après-midi et le dimanche toute la journée. Quant au gibier, il reste la propriété de la commune qui peut le vendre à son profit.

A l'étranger, des exemples probants existent aussi, comme au grand-duché de Luxembourg depuis 2011 ou, en Suisse, dans le canton de Genève, où la chasse de loisir est interdite depuis 1974.

Un article, paru dans le magazine « *L'Homme et l'Oiseau* » (n°3, juillet-août- septembre 2016), apporte aussi des propositions concrètes pour une révision de la loi sur la chasse en Wallonie. Une révision de la loi devra tenir compte du fait que tous les animaux remplissent une fonction utile dans les écosystèmes et qu'aucun animal n'est nuisible à l'autre. Elle devra servir l'intérêt global de la faune sauvage et des milieux naturels, et non pas celui des chasseurs d'affaires qui favorisent un gibier artificialisé, fragi-

lisé et dénaturé afin d'amplifier les tableaux de chasse. Elle devra être guidée et encadrée par un réel suivi scientifique, indépendant et continu, des populations animales. Elle devra veiller à l'application de l'interdiction de toute souffrance « inutile » faite aux animaux sauvages. Elle devra prendre en compte les valeurs éthiques de la société civile : ne pas tolérer la maltraitance animale, veiller à faire respecter une véritable éthique de la chasse, interdire les piégeages et la chasse le dimanche pour permettre l'accès aux milieux naturels à tous, etc.

Enfin, remarquons que le budget, consacré à l'acquisition de réserves naturelles par la Région wallonne, était à peine de quelques centaines de milliers d'euros par an il y a quelques années. Il a été ramené à néant. Les achats de terrains par les associations de protection de la nature, pour les mettre en réserves naturelles, ne sont plus subsidiés depuis quelques années. Quant aux subsides d'entretien, ils se montent à moins de 100 € à l'ha et par an, ce qui est insuffisant pour assumer une gestion efficace de la plupart des milieux naturels.

La chasse est une activité consommatrice de nature. Il serait logique que les montants versés par les chasseurs aux autorités publiques (de l'ordre de 4 millions d'euros (2004)) pour le droit de chasse (permis de chasse, primes et taxes diverses), qui les autorise à tuer le gibier et à le revendre, soient entièrement consacrés à la conservation et à la restauration des milieux naturels et de leur biodiversité.

Notons finalement que la position de la LRBPO à propos de la chasse de loisir est proche de celle de l'Association pour une Chasse Ecologiquement Responsable (ANCER), en France, qui condamne le nourrissage et l'introduction d'animaux dans la nature par la chasse de loisir ; elle considère que ces pratiques sont « le cancer » de la chasse. ●

La présence du Renard roux (*Vulpes vulpes*) diminue le risque pour l'homme de contracter la maladie de Lyme. Cet animal doit être protégé.

Il existe un lien entre la présence du renard et le moindre risque de contracter la maladie de Lyme.

Emmanuel Verhegghen

Dans un article récent paru dans la revue Mens & Vogel¹, Tim Hofmeester, écologue, présente le résultat d'une étude relative au rapport qui existerait entre la présence du renard, d'une part, et celle de tiques (acariens hématophages du genre *Ixodes*) contaminées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme, d'autre part.

Cette étude a été menée dans le cadre d'une thèse de doctorat de l'Université de Wageningen et du « Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu », aux Pays-Bas. Cette étude a également été publiée par la RSPB sous sa forme



Chélicères de la Tique du mouton (*Ixodes ricinus*).
Richard Bartz

scientifique avec le titre « *Cascading effects of predators activity on tick-borne disease risk* ».

Cet article fait référence à un autre article scientifique de Jana Heidrich, concordant, paru en Allemagne^{2,3}

La maladie de Lyme, ou borréliose, est transmise par une tique infectée par une bactérie du complexe « *Borrelia burgdorferi* », lequel comporte différentes espèces. Pour survivre, cette tique a besoin d'un taux d'humidité élevé et vit sur les vertébrés et dans la végétation, principalement dans les forêts, lisières, taillis et bois. Elle est transportée par certains animaux sauvages et domestiques. Sa morsure, qui passe le plus souvent inaperçue au départ, transmet parfois à l'homme, par l'intermédiaire de la salive de la tique, des maladies infectieuses, comme la borréliose. Celle-ci est une affection bactérienne qui peut présenter différents symptômes et qui peut s'avérer fort grave et devenir chronique (conduisant à de l'arthrite, des troubles cardiaques et neurologiques ou de la vision, etc.) si elle n'est pas détectée et traitée.

¹ Tim Hofmeester. Mens en Vogel. 55ste jaargang. Nr 2. April-mei-juni 2017. Vossen en Lyme.

² Hofmeester TR, Jansen PA, Wijnen HJ, Coipan EC, Fonville M, Prins HHT, Sprong H, van Wiesen SE. 2017. Cascading effects of predators activity on tick-borne disease risk. Proc R. Soc. B 284: 20170453. <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2017.0453>

³ Jana Heidrich. « Untersuchungen zur Prävalenz von *Borrelia burgdorferi* sensu lato beim Rotfuchs in Ostbrandenburg ».



Borrelia burgdorferi, le parasite qui cause la maladie de Lyme a une forme serpentine et spiralée particulière, d'où son nom de spirochète.

Pour en savoir plus à propos de cette maladie, de sa transmission par une tique et comment s'en prévenir vous lirez avantageusement, par exemple, l'article des Cercles Naturalistes de Belgique « La maladie de Lyme – Mythes et réalités »⁴ de J-P. THYS, G. BIGAIGNON, Ph. MARTIN et/ou l'article paru dans Forêt et Nature « Lyme, l'incroyable méconnue » de Philippe MOËS⁵.

Selon Tim Hofmeester, la tique commune ou tique du mouton (*Ixodes ricinus*) connaît trois stades actifs (la larve, la nymphe et la tique adulte) et trois hôtes successifs. Afin de survivre, la larve et la nymphe doivent se nourrir du sang d'un vertébré, alors que la tique adulte femelle recherche ce sang pour avoir l'énergie que nécessite l'élaboration de ses œufs. Les larves se nourrissent pour la plupart du sang de petits mammifères comme les rongeurs, tandis que les nymphes se nourrissent sur des oiseaux de taille moyenne, comme les merles, mais également sur des mammifères de diverses tailles. Quant aux adultes ils parasitent les mammifères de plus grande taille comme les sangliers, les chevreuils et les cerfs. En plus de ses hôtes porteurs, cette tique a besoin également d'un microclimat humide comme indiqué ci-dessus.

⁴ <http://www.cercles-naturalistes.be/Publications/Publicationtelechargeables/2004/Lyme1-2004.pdf>

⁵ Forêt et Nature. N° 139. Avril-Mai-Juin 2016

Ces tiques ne naissent pas en étant porteuses d'une des bactéries de type *Borrelia*, mais elles sont contaminées par le sang d'un animal hôte déjà contaminé.

L'étude de Tim Hofmeester a porté plus particulièrement sur le Renard roux. Durant deux ans il chercha à établir un lien entre la présence et la densité de tiques et de mammifères, le renard en particulier, et la survenance des bactéries du complexe *Borrelia burgdorferi*. Pour ce faire il plaça des pièges photographiques dans 20 bois d'une surface d'un hectare, répartis dans toute la Hollande. Ces caméras détectent et filment ou photographient tout mouvement repéré par la chaleur émise par un mammifère de taille moyenne ou grande (de l'écureuil au cerf). Pour étudier la présence et la densité de plus petits mammifères comme les rongeurs (souris, mulots, Campagnol roussâtre) qui sont plus difficilement filmés, il installa des pièges (« live traps ») qui ne tuent pas l'animal mais qui permettent de le capturer pour le marquer, le relâcher ensuite et éventuellement le piéger à nouveau. Ces captures ont permis aussi de prélever et de compter les tiques présentes sur ces animaux et de les analyser en laboratoire pour constater si elles étaient infectées ou non.

Les principaux enseignements de cette recherche particulière, qui s'inscrivait dans un cadre plus large, sont repris ci-après.

- Il n'est pas connu à ce jour si un renard contaminé (dans une proportion de 7 renards contaminés sur 100 selon l'étude allemande de Jana Heidrich) est « capable » de transmettre la bactérie de la borréliose aux tiques qui se nourrissent de son sang. Mais il semble en tous cas que le renard lui-même ne joue pas un rôle très important pour infecter les tiques.

- C'est la densité des petits rongeurs, qui est beaucoup plus élevée que celle du renard (de l'ordre de 1000 fois selon l'étude), qui forme le réservoir des acariens, contaminés ou non.
- Le renard limite cette source de contamination par son action de préation et de régulation de ses proies de rongeurs.
- Les prélevements de terrain de Tim Hofmeester indiquent qu'il y a moins de tiques dans l'environnement lorsque il y a plus de renards.



Renard roux

⁶ Les exemples de limitation ou d'interdiction de la chasse au Grand-duc de Luxembourg ou dans le canton de Genève en témoignent.

• Ainsi, là où le renard a été photographié plus souvent, il y avait 4 fois moins de larves de tiques présentes sur les rongeurs et également moins de nymphes présentes dans la végétation (dans la litière par exemple), que là où il était absent.

Il résulte donc de cette recherche que, lorsque le renard occupe naturellement sa niche écologique, le nombre de tiques, infectées ou non, présentes dans les biotopes étudiés est beaucoup plus faible. Autrement dit, il y a une corrélation négative entre le nombre de tiques, larves ou nymphes, infectées ou non par une bactérie du complexe Borrelia, et le nombre de renards. Le risque pour l'homme d'être piqué par une tique est donc relativement moindre lorsque le renard est bien présent dans un bois que lorsqu'il en est absent.

Cela signifie qu'une contamination par une bactérie du type *Borrelia afzelii*, celle que portent les rongeurs forestiers, et le risque de contracter la maladie de Lyme augmente lorsque le renard est absent.

Le renard doit donc être protégé, non seulement en raison de son rôle bénéfique aux équilibres des écosystèmes et à l'agriculture en général⁶, mais aussi pour des raisons sanitaires puisque le renard est prédateur des petits rongeurs contaminés par des acariens qui peuvent eux-mêmes être porteurs d'une bactérie provoquant la borrélioze. Ce statut d'animal protégé ne présenterait aucun inconvénient, sauf pour les chasseurs qui le déclarent nuisible afin de protéger leur gibier d'élevage.



C'est la densité des petits rongeurs, qui est beaucoup plus élevée que celle du renard (de l'ordre de 1000 fois selon l'étude), qui forme le réservoir des acariens, contaminés ou non. Photo Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*).

Il ne faut plus tuer systématiquement le renard dans le seul but de favoriser la chasse de loisir

Par ailleurs, nous savons que le régime alimentaire du renard est varié : cet animal est un omnivore généraliste. Il joue dans la nature un rôle de prédateur, entre autres et plus particulièrement, en limitant les populations des mulots et autres campagnols. Malgré ce rôle essentiel pour l'équilibre des écosystèmes, le goupil est, en Wallonie, tiré, piégé et pourchassé⁷ toute l'année, sans quota, et cela uniquement parce qu'il est considéré comme nuisible à leurs activités par les chasseurs de faisans et de perdrix. Pourtant le renard n'est susceptible que de prélever une infime partie de ce « gibier ». Assez paradoxalement, ces nemrods favorisent pourtant la présence de leur concurrent en garnissant son garde-manger par ces dizaines de milliers d'oiseaux d'élevage qui leur servent de cibles.

En outre, lorsqu'un territoire se libère par la mort de son occupant il est rapidement reconquis par un autre renard. Ce brassage forcé des populations a d'ailleurs pour effet négatif, selon les milieux scientifiques, de favoriser la dispersion des maladies infectieuses qui atteignent les animaux et qui peuvent être transmises à l'homme (zoonoses)⁸.

D'aucuns dans les milieux cynégétiques proclament pourtant que le renard est en surabondance. Mais connaît-on seulement le nombre de renards tués par an en Wallonie par le tir et le piégeage et le nombre de ceux qui sont accidentés sur les routes ? Et connaissons-nous avec plus ou moins de précision la taille de sa population ? Dire qu'il y a trop de renards c'est un peu comme dire qu'il y a trop de mésanges dans les bois...

En Flandre, il est question, selon l'article de Mens & Vogel d'une population régionale de l'ordre de 11.000 renards dont un tiers serait tuée chaque année par les chasseurs !

⁷ http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/depliant_chasse_2016-2021_final.pdf

⁸ Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est. « Motion relative à l'autorisation du tir de nuit du Renard roux dans le Département de la Moselle. Conséquences écologique et sanitaire. » Avis 2016-10



Renard roux

En France également le renard est exterminé sans raison autre que celle de la chasse et sous le prétexte fallacieux de préservation de la santé publique, « alors que la faculté d'autorégulation de cet animal, en fonction des ressources alimentaires disponibles, est citée régulièrement dans la littérature scientifique et que le Ministère de l'Ecologie y rapporte que « les processus épidémiologiques sont tels qu'il n'est pas justifié sur un plan scientifique d'invoquer cette maladie {échinococcosse alvéolaire} pour classer le renard nuisible ... et que de récentes recherches ont démontré scientifiquement qu'une forte pression de la chasse sur les populations de renards augmentait le risque sanitaire pour les populations humaines en termes d'échinococcosse alvéolaire. Irions-nous vers un nouveau scandale sanitaire ? »⁹.

Conclusions : le Renard roux doit être protégé plutôt que chassé

Le renard limite, lorsqu'il n'est pas systématiquement éliminé, le risque de morsure par des tiques et la propagation des zoonoses par son

action de prédation sur les populations de rongeurs. Il régule ceux-ci en éliminant les plus faibles, les malades, les blessés...

Le lien qu'établit Tim Hofmeester entre la présence du renard et la moindre présence de tiques, et donc aussi le moindre risque pour l'homme de contamination par la bactérie Borrelia, ne devrait-elle pas inciter la Région wallonne à revoir, pour des raisons de santé publique, la politique d'extermination, autorisée et favorisée par la réglementation, que mènent les chasseurs contre le renard ? Et aussi de revoir et d'interdire les pratiques de nourrissage du sanglier, dans les bois et forêts, qui favorisent l'augmentation artificielle des populations de ce suidé et leur dispersion, d'autant plus qu'elles favorisent aussi, en même temps, la propagation des rongeurs porteurs de tiques qui profitent eux aussi de ces nourrissages artificiels ? Corrélativement, l'arrêt des lâchers d'oiseaux d'élevage (faisans, perdrix) dans le seul but de les chasser doit être interdit, pour toutes les raisons déjà évoquées dans de précédents articles, mais aussi parce qu'ils favorisent une surpopulation de renards ... qui sont ensuite exterminés ●

⁹ « Lettre ouverte à l'ensemble de la classe politique française ». Collectif Renard Grand Est. 2017.

Un sapin, OUI ... mais sans pesticide !

J. D.

Chaque année, nous sommes nombreux à nous vous invitons donc à choisir un sapin produit acheter un sapin de Noël pour les sans pesticide. Un autocollant a d'ailleurs fêtes. La Wallonie est d'ailleurs été produit pour promouvoir un sapin une région importante pour leur plus respectueux de notre santé et production. Mais cette culture de celle de l'environnement. Une est une des plus nocives pour initiative purement privée, soutenue par la LRBPO, qui est née l'environnement. En effet, la de quelques citoyens responsables, inquiets de l'extension plupart des producteurs de monoculture industrielle, grande consommation sapins de Noël utilisent des d'espaces agricoles et de produits rongicides, des insecticides, phytosanitaires. L'autocollant sera disponible dans des herbicides (glyphosate), des hormones et des fixateurs d'aiguilles. notre magasin ou sur nos stands. ●



Un sacré cocktail pour l'environnement... et pour la Noël dans votre salon bien chauffé !

UN NOUVEAU MOYEN DE NOUS AIDER DEVENEZ BÉNÉVOLE TAXI !

Notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles accueille plus de 2000 animaux en détresse chaque année. Il arrive régulièrement que des personnes nous contactent pour qu'on vienne chercher un animal chez eux car elles ne peuvent pas se déplacer. Pour nous aider dans cette tâche, nous allons mettre en place un réseau de bénévoles « Taxi ». Après contacts téléphoniques, ceux-ci se déplaceront pour transférer des animaux de chez un particulier vers le centre de revalidation. Cela nous permettrait de faire face à de nombreuses demandes qui sont parfois difficiles à satisfaire. Les bénévoles taxis utiliseront leur propre véhicule. Ce qui engendrera bien sûr divers types de frais. Dans ce cadre, un remboursement fixe par kilomètre sera proposé.

Un GSM de service sera aussi mis à disposition des bénévoles.



Intéressez-vous à investir autrement pour les animaux ?

Contactez-nous au 02 521 28 50



Le jardin de l'oiseau, du hérisson, de la grenouille, du papillon... (1)

Si vous avez la chance de posséder un jardin et que vous décidez d'abattre les vieux arbres qui s'y trouvent, de les remplacer par des arbustes importés du Japon, de retourner le terre pour y planter une pelouse style moquette, d'entourer le tout d'une clôture hermétique doublée d'une haie de conifères et d'y aménager un jardinet chimique avec sentiers pulvérisés : cette rubrique ne s'adresse pas à vous.

Jean-Claude Beaumont

Néanmoins, nous allons essayer de vous convaincre que le jardin peut devenir tout autre chose. Le jardin sauvage, c'est accueillir chez soi la nature de chez nous dans toute sa diversité, sa richesse, son harmonie. C'est la simplicité des fleurs des champs visitées par une multitude de papillons colorés, dans une ambiance reposante de chants d'oiseaux. C'est le lieu privilégié où il y a toujours quelque chose à observer, à écouter. C'est un endroit où l'on ne s'ennuie pas !

Pour aménager votre petit paradis terrestre, il vous faudra d'abord respecter la végétation qui s'y trouve. Un bouleversement total est à proscrire. Progressivement vous éliminerez les plantes exotiques qui sont parfois invasives et vous les rem-



Le Machaon (*Papilio machaon*) est un papillon qui devient de plus en plus rare. Il ne tient qu'à vous de l'accueillir dans votre jardin sauvage en y plantant fenouil et carottes.

Bernard Haynold

placerez par des plants indigènes. Pour le choix des espèces, il faudra tenir compte de la végétation sauvage de votre région (il suffit de la copier), de la nature du sol, de l'emplacement du jardin (fond de vallée, plateau, côte...), et de son orientation.

Votre jardin sauvage sera un terrain varié avec des zones inondées de soleil et d'autres ombragées, des endroits touffus et d'autres bien dégagés, des coins humides et d'autres plus secs, des recoins oubliés où l'on va rarement. Bref, offrir un maximum de mini-biotopes pour accueillir un maximum d'espèces végétales et animales.

Pour réaliser ce projet, il ne vous faudra pas nécessairement des milliers de mètres carrés : un petit lopin de terre de quatre ou cinq ares peut suffire. En outre, il vous coûtera beaucoup moins cher que l'aménagement d'un jardin traditionnel. Votre jardin nature s'articulera autour de plusieurs points forts : le pré de fauche, la haie, le roncier, les arbres, les buissons, la mare, le vieux mur (s'il en existe un) ou la rocaille, le compost, le potager, le bois mort... Nous examinerons en détail chacun de ces points dans les prochains articles. Un jardin bien net et « propre » n'offre que peu d'attrait pour la faune. Si vous laissez les feuilles

mortes au sol, les vers de terre se chargeront de les faire disparaître et ce sera un bon terrain de chasse pour le Merle ou pour la Musaraigne. Le jardin de l'oiseau sera aussi celui des enfants. Un merveilleux terrain d'aventures, de découvertes, d'expériences et aussi de sensibilisation et d'éducation.

Si vous choisissez cette voie, ce n'est pas par facilité, car jardin sauvage ne veut pas dire jardin abandonné. Il faudra l'entretenir de manière douce pour maintenir la diversité des espèces. Cela demande beaucoup de connaissances, un certain apprentissage et surtout énormément de patience. Il faut parfois plusieurs années pour que votre petit monde végétal s'épanouisse et vous comble de satisfaction. Mais la situation ne reste jamais figée, le jardin évolue sans cesse. A vous de freiner ou d'accélérer le processus. Enfin, il vous faudra affronter vos voisins qui ne seront pas nécessairement de votre avis. Parfois le jardinier sauvage est encore considéré comme un original, un doux rêveur. Cette petite barrière psychologique franchie, il ne vous reste qu'à passer à l'action pour la plus grande joie de l'oiseau, du hérisson, de la grenouille, du papillon... ●

L'écologie appliquée au jardin sauvage

Les associations végétales (2)

Nos plantes et arbres indigènes ne seront pas implantés n'importe où, n'importe comment au jardin naturel. Notre monde végétal sauvage, sous son apparent désordre, est le fruit d'une lente adaptation des plantes entre elles et avec leur milieu. C'est l'ordre infiniment subtil où chaque espèce a sa place et exploite au maximum les caractéristiques du sol, du relief, du climat, de l'orientation etc...

Jean-Claude Beaumont

Nous n'avons pas la prétention de faire de notre lopin de terre un modèle parfait d'équilibre naturel. C'est impossible puisqu'il y a action de l'homme. De toute façon, un certain équilibre (semi-naturel) finira par s'installer pourvu que nous lui en laissions le temps, et que nos interventions soient modérées.

Équilibre ou semi-équilibre ne veut pas dire que le jardin va se figer et que chaque espèce va occuper sa place ad vitam aeternam. Tous les milieux évoluent naturellement vers le stade « forêt ». Votre intervention, dans un souci

de diversité, consistera à freiner ce processus par le fauchage (pré), la taille (haie) l'éclaircie (massif, bosquet) et l'arrachage (semis naturel des arbres).

Cependant il est nécessaire, dès le départ, de tenir compte du principe des associations végétales. Chaque plante dans la nature compose, avec d'autres, des ensembles où des végétaux dominants sont associés à d'autres de moindre importance. Il n'est pas question ici de lutte entre espèces, mais bien de complémentarité, de protection mutuelle.



La Ficaire fausse renoncule devrait être présente dans tous les jardins. Ces plantes, au feuillage vert intense et aux fleurs d'un jaune brillant, couvrent le sol aux pieds des haies et des buissons dans les endroits ensolleillés, dès la fin de l'hiver, pour disparaître complètement en mai/juin.



Dimitri Crickillion

Le *Troglodyte mignon* (*Troglodytes troglodytes*) sera ravi de l'association végétale - *Sureau*, *Lierre grimpant* – que vous venez de planter.

Un exemple d'association végétale : le bouleau. Il colonise un milieu sablonneux défriché, en enrichissant le sol et en l'humidifiant. Il permet au Chêne pédonculé de se développer et ainsi de devenir l'espèce dominante. Le Noisetier, le Sorbier des oiseaux, la Bourdaine, à leur tour trouveront les conditions pour s'installer, ainsi qu'un cortège de plantes herbacées comme la Trientale d'Europe, la Molinie bleue, la Germandrée scorodoine, le Myrtillier commun et l'Anémone sylvie qui couvriront complètement le sol. A cet ensemble cohérent, que l'on appelle Chênaie à Bouleaux, s'associeront spontanément des espèces animales : oiseaux (Sittelles, Geais, Pics...), mammifères (Ecureuil, Mulot...), mais aussi des insectes, des arachnides, des vers... Un écosystème complet. C'est ce type d'ensemble que nous copierons, mais à l'échelle du jardin.

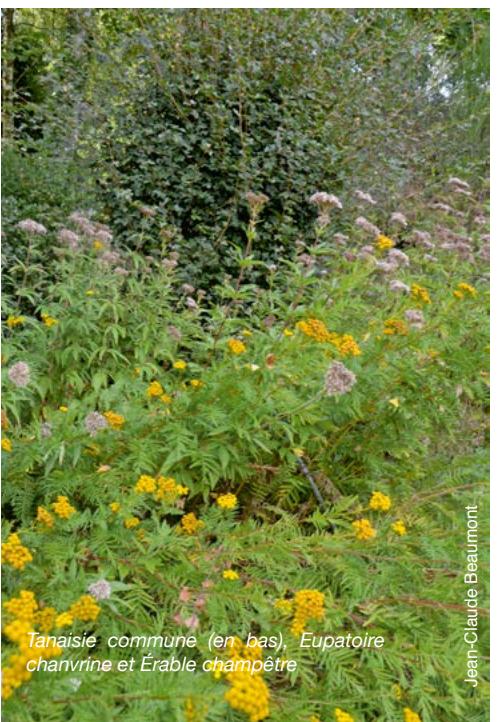
Quelques exemples d'associations convenant au jardin : en caractère gras : l'espèce dominante - arbre (1) - arbuste (2) - buisson (3) - plante herbacée (4) - plante grimpante (5) - plante rampante (6) : **Sureau** (2) - *Lierre grimpant* (5) - *Lierre terrestre* (6) - *Véronique à feuille de lierre* (4) - *Lamier blanc* (4)... **Aubépine** (2) - *Cornouiller mâle* (3) - *Fusain* (2) - *Framboisier* (3)... **Prunellier** (3) - *Ronce* (3) - *Eglantier* (3) - *Liseron* (5) - *Houblon* (5) - *Digitale* (4) - *Vesce en épi* (5)...

Bouleau (1) ou **Sorbier** (1) - *Bruyère commune* (4) - *Fétuque* (4) - *Germandrée scorodoine* (4)... **Noisetier** (2) - *Petite pervenche* (6) - *Violette* (4) - *Jacinthe des bois* (4) - *Ficaire fausse renoncule* (4)...

Certains arbres pourront également être plantés en solitaire pour créer un ensemble plus décoratif. Par exemple pour les grands jardins : *Pommier*, *Tilleul*, *Hêtre*...

Pour ce qui est des espèces herbacées, certaines s'implanteront d'elles-mêmes là où les conditions leur conviennent. Pour d'autres, il faudra donner un petit coup de pouce en prélevant modérément dans la nature plantes ou graines. Par exemple : *Digitale*, *Violette*, *Ficaire*...

Ces compositions végétales formeront autour de votre maison un décor superbe et diversifié où se donneront rendez-vous tous les oiseaux du quartier. Voilà donc inauguré votre jardin-volière ! ●



Tanaisie commune (en bas), *Eupatoire chanvrine* et *Érable champêtre*

Les lémuriens de Madagascar (2)

Il y a 65 millions d'années, Madagascar se sépare de l'Afrique. Elle devient alors la 4^{me} plus grande île du monde. Flore et faune se mirent à évoluer différemment et de nouvelles espèces apparurent. Ce fut le cas des lémuriens.

Jean-Claude Beaumont

En l'absence de concurrents (Singes) et de prédateurs, ils ont occupé les niches vides et ont prospéré. Ils se sont répandus à travers toute l'île dans tous les biotopes, qu'ils soient très humides ou très arides. Malheureusement, depuis les années soixante, tous les lémuriens sont en voie de disparition tout comme les forêts qui les abritent. Chaque année, plus de 135.000 ha de forêts naturelles sont coupées ou partent en fumée.

Il y a 59 espèces de lémuriens à Madagascar, diurnes et nocturnes. Au moins 15 espèces ont disparu depuis l'arrivée de l'homme, il y a environ 2000 ans. La survie des lémuriens ne pourra se faire qu'avec la collaboration des populations locales. Grâce à l'emploi et aux revenus qu'il génère, le tourisme peut jouer un rôle important pour la protection de ces primates.

La route qui va de Tananarive à Tamatave passe près de la réserve spéciale d'Analamazaotra qui est une annexe du parc national d'Andasibe-Mantadia. Cette réserve spéciale a été créée en 1970 pour sauver une espèce de lémuriens qui est menacée de disparition : l'Indri. A l'époque, Analamazaotra faisait partie d'une station forestière qui avait comme but le reboisement de la zone en espèces exotiques, comme l'Eucalyptus et le pin. Une prise de conscience qui a permis de sauver provisoirement l'espèce, car l'Indri ne se trouve que dans les forêts humides d'une petite

partie de l'est de Madagascar. L'Indri est très facilement identifiable, c'est le seul lémurien qui n'a qu'une très courte queue arrondie. C'est aussi le plus gros lémurien existant : une taille de 70 à 90 cm pour un poids de 7 kg. Son pelage va du noir et blanc au noir complet. Les Indris vivent en groupe et communiquent en chantant. Ils envoient des messages à leur famille ou à d'autres groupes. Le matin son chant lancinant résonne dans la forêt, jusqu'à deux kilomètres. Pendant quatre ou cinq minutes, c'est un régal pour les oreilles. En chantant, il marque son territoire qui couvre plus ou moins 20 ha ; il regroupe sa famille ou il attire un partenaire. Il n'y a pas que le chant, les cris sont aussi importants. Ils ont une signification spécifique. Un genre d'abolement sonore constitue un cri d'alarme contre les prédateurs aériens, alors qu'un hululement avertit d'un danger au sol. L'Indri se nourrit de près de 80 espèces de végétaux, des feuilles de préférence tendres, des fruits, des fleurs et parfois de la terre (sels minéraux). Ce régime spécifique fait que l'Indri ne supporte pas la captivité : au bout de quelques jours, il meurt. Vous ne le verrez donc jamais dans un zoo. En 1960, l'IUCN classait l'Indri espèce vulnérable. En 1970 il fut classé espèce en voie de disparition. En 2012, il fait partie de la liste rouge des espèces en danger critique. Actuellement il ne resterait pas plus d'un millier d'Indris. 34 groupes totalisant 119 indivi-



Indri (*Indri indri*) dans la réserve naturelle d'Analamazaotra.
Jean-Claude Beaumont



Jean-Claude Beaumont

Sifaka à diadème (*Propithecus diadema*) dans la réserve naturelle spéciale d'Analamazaotra.

dus ont été recensés dans la réserve spéciale d'Analamazaotra.

Dans cette forêt et sur le même territoire que l'Indri vit également le Sifaka à diadème, disparu de la région en 1967 et réintroduit avec succès depuis 2007. Les individus réintroduits

viennent d'une forêt qui allait être anéantie sur le site de la mine de nickel d'Ambatovy. Bien qu'ils se nourrissent des mêmes plantes, fruits et fleurs que l'Indri, ils ne sont pas en concurrence. L'Indri préfère les feuilles et le Sifaka préfère les fruits, les graines, les fleurs et parfois l'écorce ; l'un se nourrit à 13 mètres du sol et l'autre à 11 mètres. Cette différence garantit de la nourriture pour tous. Le Sifaka à diadème est un des lémuriens les plus colorés avec sa longue fourrure soyeuse si caractéristique et sa frange frontale blanche proéminente (diadème). Le dessus de la tête est noir, le corps et la queue sont gris argenté, les bras et les jambes varient de l'orange au jaune doré. Les mains sont noires. Il est considéré en danger critique de disparition depuis 2012.

La réserve « le Palmarium » est située sur la côte de l'océan indien, en bordure du lac Ampitabe, sur le canal des Pangalanies. Accessible uniquement par bateau, cette réserve de 50 ha a été créée par un expatrié allemand : Gunter Gottlebe. Il a voulu offrir aux lémuriens un havre de paix à une époque où ils commençaient à être menacés. Parmi les lémuriens, que l'on peut observer dans ce petit paradis, figurent le Vari noir et blanc, le Lémur couronné, le Lémur gris et le célèbre Aye-aye.



Jean-Claude Beaumont

Le Microcèbe roux (*Microcebus rufus*) est l'un des plus petits primates du monde. Il mesure, queue comprise, 27 cm, et pèse en moyenne 30 grammes. Nous l'avons observé, par hasard, la nuit le long de la route du Périnet près du parc Mantadia. Le jour il dort dans les trous des arbres ou dans un nid de feuilles mortes. La nuit il se nourrit de fleurs, d'insectes et de jeunes feuilles.



Jean-Claude Beaumont

Le Vari noir et blanc (*Vaevica variegata variegata*) dans la réserve naturelle privée du Palmarium.

Le Vari est noir et blanc mais son pelage est extrêmement variable. Tantôt le dos est blanc, tantôt il est noir, idem pour les pattes, seule la queue reste toujours noire. Classifié en danger critique de disparition, des tentatives de réintroduction sont en cours, avec des sujets provenant de zoos américains, dans la réserve naturelle

intégrale Bentampona. Réintroduction effectuée par le « Madagascar Fauna and Flora Group » dont le siège est au zoo de Saint Louis aux USA.

Le Lémur couronné n'est pas originaire de l'endroit, il provient de la pointe nord de l'île. Il est sexuellement dichromatique. La femelle est plus claire. Les deux sexes sont caractérisés par un « v » brun orange sur le front. Comme tous les lémuriens, il adore les bananes, ce qui parfois peut l'amener à courir de sérieux risques lorsqu'il visite les bananeraies. Ils sont également chassés pour être mangés, et aussi pour servir d'animaux de compagnie dans la région d'Antsiranana. Ce qui est totalement interdit.

Le Lémur gris, au pelage uniforme qui va du gris olive au brun rouille, est le plus petit des « Bamboo Lemur ». C'est comme cela que les anglais l'appellent car les trois quarts de son alimentation sont constitués de feuilles de bambou. On le trouve aussi bien à l'est qu'à l'ouest de Madagascar, du moment qu'il y a du bambou. Sa queue



Jean-Claude Beaumont

Le Lémur couronné femelle (*Eulemur coronatus*) dans la réserve naturelle privée du Palmarium.



Jean-Claude Beaumont

Lémur brun (*Eulemur fulvus*) que l'on rencontre au nord-est et nord-ouest de Madagascar s'adapte très facilement dans la forêt primaire, dans la forêt dégradée et même dans les plantations. Il a été introduit aux îles Comores, dans l'île française de Mayotte. Photo prise dans la réserve naturelle d'Analazamazaotra.

est plus longue que son corps. Son attitude paraît sympathique, il donne l'impression de sourire. Très peu farouche, comme pratiquement tous les lémuriens, il reste accroché à un tronc à regarder passer les visiteurs.

Lorsque Gunter Gottlebe, fondateur du Palmarium, a voulu protéger le Aye-aye dans les années soixante, il voulait un endroit isolé, sans prédateur. Pour se faire il a choisi une presqu'île sur le lac Ampitabe. En faisant appel à la main d'œuvre locale, il a décidé d'en faire une île en y creusant un canal. Dès que les conditions furent remplies, il décida d'y introduire une famille de Ayes-ayes. Qui en a vu un, ne l'oubliera jamais ! Cet inhabi-tuel primate aux oreilles proéminentes, aux longs et fins doigts et à la longue queue touffue, pos-sède un pelage qui est constitué de poils noirs et de poils blancs donnant une apparence mouche-tée et hirsute. Je le trouve personnellement très sympathique, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Ce look un peu « effrayant » lui vaut beaucoup d'ennuis. En juillet 2012, une étude a prouvé que sur les trois dernières générations, le Aye-aye avait perdu plus de 50 % de sa popula-tion. En cause sa destruction par les populations



Jean-Claude Beaumont

Le Lémur gris (*Hapalemur griseus*) dans la réserve naturelle privée du Palmarium.

qui le considèrent comme un animal de mauvais présage, voire un démon. Ils sont aussi parfois mangés.

Le Aye-aye remplace le pic à Madagascar. Il a le même comportement et occupe la même niche. Ses oreilles très sensibles lui permettent d'entendre les larves qui rongent et se déplacent à l'intérieur des arbres moribonds. Dès qu'il entend une larve, il ronge le bois et avec son long doigt spécialement adapté, il sonde la galerie pour en retirer la proie. Il adore les noix de coco qu'il arrive à ronger ; il trempe alors son long doigt dans l'ouverture puis le suce goulument. Il est arrivé qu'il détruisse ainsi 80 à 100 % des noix d'une plantation de cocotiers, ce qui n'arrange pas leur réputation.

Nous passons maintenant à l'ouest de Madagascar, dans la partie la plus sèche de l'île. Lors de balades nocturnes, nous avons cherché longtemps après le Microcèbe de Berthe, découvert dans la forêt de Kirindy en 1992. C'est l'un des plus rares « Mouse Lémur » (*Lémur souris*) et aussi l'un des plus petits. Son corps mesure entre 9 et 9,5 cm. A la fin de la dernière balade, déçus de ne pas l'avoir observé, en retournant vers l'endroit où l'on avait garé la voiture, surprise ! Il était dans l'arbre juste au-dessus de notre véhicule, comme s'il nous attendait. Le Microcèbe de Berthe a été nommé ainsi en 2007 en l'honneur de Madame Berthe Rakotosamimanana de l'Université de Tananarive.

Le Sifaka de Coquerel hante les forêts sèches à feuilles caduques du nord-ouest de l'île. Vers 17 heures, au crépuscule, il quitte son nid et se déplace à travers la forêt pendant la nuit, pour se nourrir de 98 espèces de plantes dont il consomme les feuilles, les fruits, les fleurs, et parfois pendant la saison humide : le bois mort. Comme tout lémurien, le Sifaka de Coquerel vit en petits groupes mixtes de trois à dix individus. Parfois, un des individus est rejeté. Nous



Jean-Claude Beaumont

Le Aye-aye (*Daubentonia madagascariensis*) dans la réserve naturelle privée du Palmarium.



Jean-Claude Beaumont

Le Aye-aye avec son très long doigt.



Le Microcèbe de Berthe (*Microcebus berthae*), Forêt de Kirindy.

Jean-Claude Beaumont



Le décès de Madame Berthe Rakotosamimanana, à la fin de l'année 2005, a mis un terme à une longue et riche carrière de chercheuse et de mentor pour plusieurs générations d'étudiants et de scientifiques nationaux et étrangers.

avons connu ce cas dans la forêt d'Anjajavy. Un pauvre Sifaka solitaire abandonné durement par le groupe. A chaque fois qu'il a voulu le réin-

tégrer, nous explique le guide, il s'est fait battre, à tel point qu'il n'a plus qu'un œil et une grande cicatrice au front. Le Sifaka de Coquerel est classé en danger sur la liste rouge de l'IUCN. Il est encore chassé par la population locale.

Pour sauver les lémuriens de Madagascar, des projets de reforestation sont en cours. Menés par des ONG, ils visent à créer des corridors verts entre les différentes zones protégées et les parcs nationaux. Espérons que ce soit suffisant pour sauver ces animaux sympathiques. ●



Sifaka de Coquerel (*Propithecus coquereli*) dans la réserve privée d'Anjajavy.



Jean-Claude Beaumont

Parfois le Sifaka de Coquerel descend au sol et se déplace alors en sautant de côté. Un vrai ballet que les visiteurs attendent impatiemment. (Anjajavy).

Le Calendrier et les cartes de vœux 2018

L'observation des animaux, même les plus communs, même les proches de nos habitations, permet d'enrichir notre ordinaire. Leur comportement nous intrigue, nous redoublons alors d'attention et essayons de comprendre, pourquoi se chamaillent-ils ? Pourquoi ont-ils eu si peur ? Que mangent-ils ? La nature nous offre une infinité de questions. L'émerveillement est alors quotidien. Leurs couleurs et leurs sons semblent illimités.

Ce calendrier et ces cartes de vœux vous le rappelleront au fil des mois. Les photos présentées ici sont de plusieurs photographes amateurs, dans le sens passionné du terme. Elles nous montrent des animaux de chez nous, parfois hors du commun. Un grand merci à ces artistes pour ces œuvres d'une grande qualité.

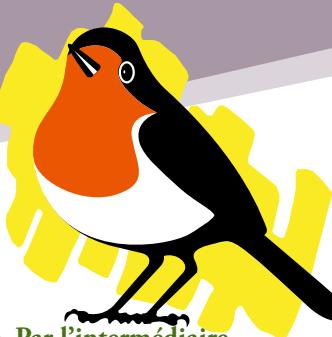
Le souci constant des photographes de rechercher le meilleur cadrage, la meilleure ambiance, la meilleure pose a, de suite, attiré notre attention lors de la sélection des clichés.

Nous espérons qu'il en sera de même pour vous.



Pour obtenir le calendrier 2018 ou les cartes de vœux 2018, il suffit de verser le montant de respectivement 15,50€ (calendrier) ou 9,50€ (cartes) au compte BE 43 0000 2965 3001 avec la communication « calendrier 2018 » ou « cartes de vœux 2018 » l'envoi sera réalisé dès réception du paiement.

Boutique verte

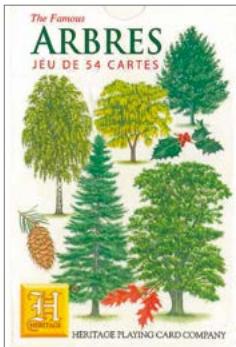


La Ligue tient une Boutique verte depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire des produits vendus nous voulons sensibiliser à la beauté et la singularité de la nature. De plus, les bénéfices de cette boutique nous permettent de mener des projets de protection ! Vous y trouverez des produits utiles pour le bien des animaux (mangeoires, nichoirs, graines, etc.) mais aussi d'autres pour en apprendre davantage sur notre nature si riche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be.

Pour toutes questions relatives aux frais de port, n'hésitez pas à nous contacter.

JEU DE CARTES



« ARBRES »

6 € + FRAIS DE PORT

Depuis des millions d'années, les arbres ont fourni abri, nourriture et chaleur à diverses espèces vivantes. Ce jeu comprend 54 arbres dépeignant en détail leurs feuilles, fruits et fleurs.



« CHAMPIGNONS »

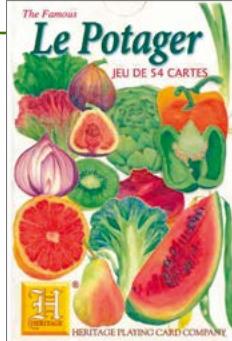
6 € + FRAIS DE PORT

Certains sont comestibles, d'autres sont vénéneux. Tous sont fascinants, et beaucoup ont des formes mystérieuses et des odeurs étranges, parfois reflétées par leurs noms, et qui expliquent leur importance dans les traditions anciennes.

« LE POTAGER »

6 € + FRAIS DE PORT

L'artiste dépeint 54 fruits et légumes dont les couleurs chatoyantes vous mettent l'eau à la bouche.



« OISEAUX DES JARDINS »

6 € + FRAIS DE PORT

Ce jeu de cartes représente les oiseaux les plus communs et certains de nos visiteurs plus inattendus.



PORTE-CLÉS

« MOINEAU »

4 € + FRAIS DE PORT



« CHOUETTE CHEVÈCHE »

4 € + FRAIS DE PORT



« ROUGE-GORGE »

4 € + FRAIS DE PORT



« MÉSANGE BLEUE »

4 € + FRAIS DE PORT



HORLOGE HIBOU

15 € + FRAIS DE PORT

Vous n'aurez pas besoin d'allumer la lumière pour lire l'heure sur cette horloge puisqu'elle est visible dans le noir. Donnez-lui un emplacement de choix dans votre maison ou offrez-la en cadeau. (Les piles AA ne sont pas comprises.) Diamètre 20 cm.



La nuit à Jalna,

le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux



Cédric Dermience - <http://cirddec.be/>

Que ce soit en famille, en groupe, en classe verte, vous êtes les bienvenus dans notre Domaine, qui s'étend sur plus de 15 hectares à Heure-en-Famenne : une réserve naturelle intégrale, depuis plus de cinquante ans, d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes. L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ça aussi Jalna.

Les bénéfices sont intégralement utilisés pour la protection de la nature !



TARIF 2018 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	47 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	52 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	57 €
Groupe de - de 10 personnes	62 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	23 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	28 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	33 €
Groupe de - de 10 personnes	38 €

ENFANTS (jusque 4 ans)

Chambre avec salle de bain : supplément	15 €
---	------

LITERIE

Location set de draps, taie et couette pour la durée du séjour	13 €
--	------



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

JALNA AU DE LA NATURE

Anniversaires

Cette année, outre les 95 ans de notre Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, il y a d'autres anniversaires qui ont aussi leur importance et qui font partie ou qui ont un lien avec nos activités.

Jean-Claude Beaumont

Les 20 ans de Jalna

Le 22 février 1997, l'assemblée générale de l'Association des Professeurs de l'Enseignement Communal de la ville de Gand (ASOG) donnait son accord pour céder le domaine de Jalna à notre association. Cela fait maintenant 20 ans que nous gérons ce domaine naturel. Cela a commencé par la remise en état des bâtiments : toiture, installation électrique, sanitaires, chauffage... Améliorations qui continuent encore chaque année. Ces travaux portent leur fruit puisque, à part janvier et février, 2017 a été pratiquement complet au niveau des réservations. Des groupes de tous les horizons sont venus à Jalna. Que cela soit des écoles (Sint-Niklaas, Bornem, Uccle) des



Chantal Renault



Boudewijn Kindts

associations qui s'occupent de jeunes en difficulté (Spinnaker, Centre Ados) des stages nature (Vidéo Nature Academy, Ose la Science, Contrat rivière Ourthe-Amblève, Jeunesse de Somme-Leuze, Groupe Champignons Louvain-la-Neuve), des groupes de marcheurs (Maline) des stages de perfectionnement (Croix-Rouge), des retraites avant communion (Profondeville, Waterloo) et de nombreuses familles, le lien de tous ces groupes est la découverte de la nature.

Sans oublier les nombreux travaux de gestion pratiqués annuellement dans la réserve naturelle de 16 ha qui est, depuis quelques années, agréée par la Région wallonne.

Début août, nous avons accueilli, notre troisième camp international. Le but de cette année était de repeindre les façades de Jalna. Elena nous est venue d'Allemagne, Francisco et Fernando d'Espagne, Geraldo du Pérou, Yari d'Italie, Mariana du Mexique, Anna et Alisa de Russie, Sanna et Clara de Belgique, Kevin de France et Henri du Togo. Cette équipe très cosmopolite s'est très bien soudée. L'ambiance était plus que cordiale et le travail a été accompli de main de maître. Merci à eux.

Comme chaque année, Boudewijn Kindts est venu faire l'inventaire des papillons de la réserve. Dans son rapport de 2016 qu'il nous a remis, on peut lire que cinq nouvelles espèces de papillons de nuit ont été observées à Jalna. Il s'agit de la Xyline du chêne, de l'Orrhodie grise, de la Cidarie de la Balsamine, de la Larentie ar-



Xyline du chêne (Lithophane ornitopus)



Dieter Plu



Donald Hoben



Entomart



F.Vlaemin



La Trompeuse (Oligia latruncula)

rosée et de la Trompeuse, appelée ainsi parce qu'elle peut être facilement confondue avec trois autres espèces de son genre.

Les 25 ans de Gaia

Tout le monde connaît Gaia. Cette association très active fête cette année ses 25 ans d'existence. 25 ans de luttes acharnées pour le respect des animaux. Michel Vandenbosch, Anne De Greef et leurs collaborateurs méritent un grand coup de chapeau! Ils ont beaucoup de belles victoires à leurs actif.



Ce que l'on sait moins, c'est que Gaia est née un peu grâce à notre Ligue. Début des années nonante, Michel Vandenbosch était employé à la Société Royale de Protection Animale Veeweyde. En collaboration avec Roger Arnhem, Président de la LRBPO, Michel Vandenbosch a eu l'occasion de forger son expérience dans diverses actions, notamment en intervenant à l'aéroport de Zaventem pour sauver des milliers d'oiseaux victimes du commerce aérien et des trafiquants. Un épisode mémorable fut lorsque Michel Vandenbosch reçut la mission de rapatrier des milliers d'oiseaux au Mali. Des militaires l'attendaient sur le tarmac, pour le convoquer chez le Ministre, avec intimidation et menace d'expulsion à la clé. Finalement, moyennant finance, les oiseaux furent relâchés.



Michel Vandenbosch évacue les rapaces.

Quelques mois plus tard, Michel Vandenbosch fut engagé à la Ligue. C'est chez nous et avec l'aide de Roger Arnhem qu'il a pu disposer de notre infrastructure et des conseils de notre Président pour organiser sa future association. Quelques mois plus tard, Gaia était fondé. La Ligue perdait un collaborateur précieux, mais la cause animale gagnait l'un de ses plus importants défenseurs. Bravo Michel.

Les 25 ans du Centre de Revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles

Comme tout se tient, c'est à cause de la saisie de milliers d'oiseaux, à l'aéroport de Zaventem en 1991, que le besoin se fit sentir de créer un centre d'hébergement pour les oiseaux de la faune sauvage victimes du trafic international. Comme à l'époque, la Ligue occupait, et occupe toujours, les bâtiments historiques de la SRPA Veeweyde et que, à l'arrière il existait une in-

frastructure abandonnée pour recueillir chiens et chats, la solution fut trouvée d'y aménager un centre de revalidation pour la faune sauvage. Les plans, les cahiers des charges, les demandes de prix, le planning et le suivi des travaux furent accomplis bénévolement par Jean-Claude Beaumont, architecte d'intérieur. Financé par la Ligue, avec l'aide de Veeweyde et des



Intervention le 27 mars 1992 à Laeken, chez un coiffeur qui détenait des rapaces nocturnes. Roger Arnhem, Président de la Ligue, Michel Vandenbosch, employé à la Ligue et futur Président de Gaia.

Willems, Nieuwze Gazer, 28 mars

Régions flamande et bruxelloise, le centre fut opérationnel fin 1992. L'inauguration officielle eut lieu le 11 septembre 1993.

En 25 ans ce sont près de 100.000 oiseaux et mammifères qui ont été soignés et souvent relâchés. Ce sont des centaines de bénévoles qui ont participé à cette grande œuvre de compassion et de soulagement de la souffrance animale.



Le centre de revalidation pendant les travaux.

Les 30 ans de Près Rosières

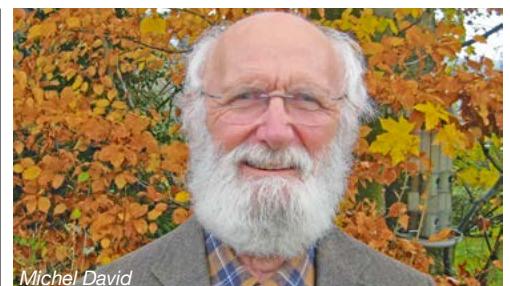


Godfried Merlevede

C'est en 1987, que l'association « Réserves naturelles » achetait une parcelle de terrain dans la vallée de la Marcq à Deux-Acren. C'est la seule parcelle achetée par cette association. Depuis, toutes les autres parcelles ont été achetées par : la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, côté wallon, et par le Wielewaal (actuellement Natuurpunt),

côté flamand. Car cette réserve est biculturelle ce qui en fait un exemple unique dans notre pays. L'inventeur de cette réserve, Godfried Merlevede, se bat parfois dans le vrai sens du terme, depuis plus de 30 ans, pour sauver cette magnifique vallée. Les achats, côté wallon, ont pu être réalisés grâce à l'action locale de Godfried, à l'apport financier de nombreuses personnes de la région et grâce aux subsides de la Région wallonne. Proficiat Godfried.

Michel David : 40 ans au service de la Ligue



Michel David

C'est fin 1977 que, à une réunion concernant la tenderie chez le ministre Guy Mathot où, paraît-il, il n'était pas invité, que Michel David, représentant les Naturalistes de la Haute-Lesse, fit grande impression auprès de notre Président Roger Arnhem. Michel David fut, sur le champ, engagé à la Ligue. Ardennais pur souche, Michel est de tous les combats. Que ce soit en matière de tenderie, de chasse, il connaît les dossiers à fond. Homme de bon sens et tête comme un ardennais, il ne lâche rien. En homme de terrain, il sait de quoi il parle quand on aborde la tenderie, le braconnage, la chasse ou les réserves naturelles. Concernant ce dernier point, il est le créateur et le conservateur des réserves LRBPO du Cobri à Ave & Auffe, de Bocogne et d'Ambly à Nassogne.

Secrétaire communal retraité, il connaît bien les méandres de l'Administration. Il est à l'aise avec les réglementations, communales, régionales, nationales et même européennes. C'est ainsi que depuis 40 ans, il est devenu un pilier incontournable de notre chère Ligue.

Merci Michel.



Nouvelles offres classes vertes à Jalna

La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

SÉJOUR 3 JOURS :

à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

Plus 5 € par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be

SÉJOUR 5 JOURS :

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

ANIMATIONS NATURE

NATURE

La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Mammifères
- Insectes
- Cuisine des plantes sauvages
- Biodiversité
- Arbres
- Champignons
- Création d'un coin nature
- Visite d'une réserve naturelle
- Monde aquatique

Durée : 1 ou ½ journée

Niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

Prix : 5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673 ou par e-mail : ludivine.janssens@birdprotection.be

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles
www.protectiondesoiseaux.be



La diversité du vivant en danger : quelques explications

On parle souvent de la disparition d'espèces, du déclin de la biodiversité, etc. Mais qu'est ce qui se cache derrière toutes ces expressions ? Je vais essayer de vous l'expliquer à travers ces quelques lignes.

Corentin Rousseau

Les êtres humains adorent classer... Il faut s'y retrouver dans tout ce qui nous entoure, que ce soit parmi des livres disposés en catégorie ou des animaux classés par espèce ! Dans la nature, le concept de base du classement est en effet ce qu'on appelle « l'espèce ». Une espèce est un groupe d'individus pouvant se reproduire entre eux et donner naissance à une descendance fertile, comme nous les humains mais aussi comme les Faucons pèlerins ou les Grenouilles rousses.

Sur Terre, les scientifiques estiment qu'il y a **un peu moins de 10 millions d'espèces**, mais la plupart sont encore à découvrir. En effet, « seulement » 1,3 million sont décrites ! Il reste donc des millions d'espèces à découvrir et décrire, notamment beaucoup d'invertébrés, de champignons, etc. On découvre d'ailleurs encore des espèces en Belgique. Par exemple, en février 2016, une nouvelle espèce d'algue a été décrite « *Navicula flandriæ* ». Par contre, il est bien sûr plus difficile de trouver de nouvelles espèces de



Couple de Grenouilles rousses



Loup de Tasmanie

groupes plus étudiés comme les oiseaux ou les mammifères.

Quand on parle de **déclin de la biodiversité**, on parle le plus souvent de la disparition d'une espèce. Elle peut avoir disparu d'une région comme la Belgique et subsister ailleurs ; son aire de distribution s'est contractée, mais parfois elle a complètement disparu de la Terre. Il est parfois très difficile de prouver la disparition d'une espèce, surtout quand elle est petite, comme de nombreux insectes. Il y en a toujours qui peuvent se cacher dans l'arbre voisin... Dans le monde, on a déjà recensé un millier d'espèces disparues comme le loup de Tasmanie, le papillon *Leuvana iridescens* ou encore le ver du lac Pedder. Celui-ci vivait sur une île qui a disparu suite à la construction d'un barrage.

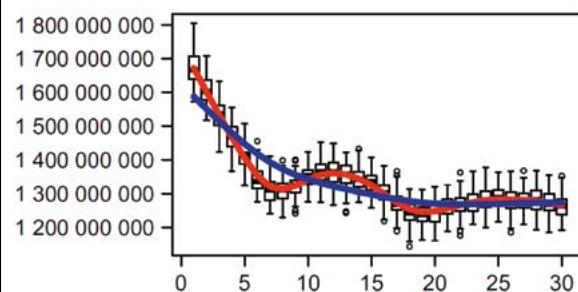
On parle aussi du **déclin d'une population**. Une population est un groupe d'individus d'une même espèce plus ou moins isolé. Par exemple, on peut dire que la population des Tétras lyres de Belgique a très fortement diminué. Il y avait une centaine de Tétras lyres dans les Hautes-Fagnes il y a trente ans, il en reste maintenant une dizaine.

Quel déclin parmi les populations ?

Le WWF publie régulièrement un rapport sur l'état des populations d'animaux sur terre. Ils se

basent sur le « Living Planet Index » ou Index Planète Vivante en français. Celui-ci synthétise l'évolution de 14152 populations de vertébrés, de 3706 espèces différentes (des populations différentes d'une même espèce étant suivies). En moyenne, ces populations ont diminué de 58 % entre 1970 et 2012. En moyenne, plus de la moitié des individus des populations ont donc disparu en un peu plus de 40 ans. Certains groupes d'animaux diminuant plus que d'autres, comme les poissons et les amphibiens, par rapport aux oiseaux par exemple. Quand on entend dans les médias : la moitié des animaux ont disparu, il s'agit bien des individus d'une population et non de la disparition complète d'espèces.

En Europe, des chercheurs ont étudié l'évolution des populations de 144 espèces d'oiseaux communs pendant une période de 30 ans (de 1980 à 2009). Durant cette période, le nombre d'individus de ces populations est passé d'environ 2 milliards à 1,6 milliard. Une diminution de 20 % donc. Les chercheurs ont aussi montré que les espèces qui ont le plus décliné sont les espèces les plus communes comme le Moineau domestique ou les mésanges. En moyenne, ce déclin a surtout eu lieu entre 1980 et 1995, puis les populations se sont plus ou moins stabilisées entre 1995 et 2009, comme le montre le schéma ci-dessous.



Parmi les 144 espèces d'Europe étudiées, les 36 espèces les plus communes sont celles qui ont vu leur population décliner le plus entre 1980 et 2009 (schéma d'Inger et al. 2014).

Ces déclins fragilisent l'avenir des populations des espèces. En effet, moins il y a d'individus dans une population, moins elle a de chances de survivre à moyen et à long terme. De plus une population qui perd des individus voit aussi sa diversité génétique diminuer...

La diversité génétique, qu'est-ce que c'est ?

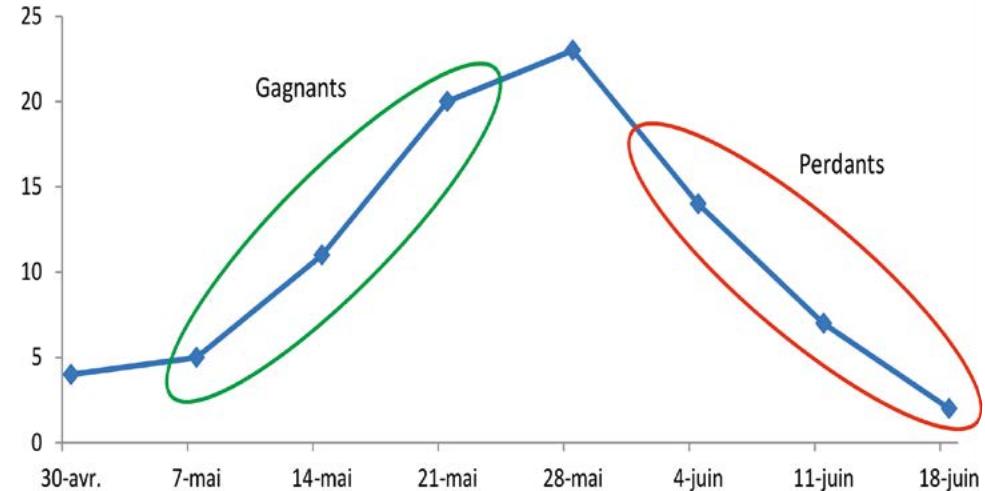
Parmi les individus d'une même population, il existe bien sûr des variations, comme chez les humains. Il y a des petits, des grands, certains qui se reproduisent rapidement, d'autres plus tard, etc. Ces variations sont souvent dues à

l'histoire de vie de l'individu. Si le jeune merle est bien nourri par ses parents, la probabilité qu'il atteigne un certain poids et se reproduise rapidement est plus importante. Mais ces variations peuvent être aussi d'origine génétique et souvent, c'est l'histoire de vie combinée à des facteurs génétiques qui explique le mieux ces variations. Ces divers facteurs génétiques sont importants dans les populations. Ils sont d'ailleurs souvent pris en compte quand on parle de biodiversité. On dit alors qu'une population à une certaine « diversité génétique ».

La diversité génétique est utile car elle permet



Moineau domestique



parfois aux populations de s'adapter aux changements. Prenons un exemple simplifié : comment les populations de mésanges charbonnières s'adaptent-elles aux changements climatiques ? Les chercheurs ont remarqué que les mésanges de la région d'Oxford s'adaptaient au réchauffement climatique. Elles pondent en moyenne leurs œufs deux semaines plus tôt, par rapport aux années soixante, pour que l'élosion de ceux-ci corresponde au pic de nourriture disponible : c'est-à-dire à l'émergence des chenilles qui, elles aussi, apparaissent plus tôt. Effectivement, cette émergence dépend de la température et en 50 ans la température printanière a augmenté de deux degrés environ. La température seuil pour l'émergence est donc dépassée plus tôt dans l'année.

Toutes les mésanges ne pondent pas au même moment ; il y a parfois des écarts de plusieurs semaines entre les couples. Et ce, en fonction de leur capacité à s'adapter (plasticité phénotypique) et de leur histoire de vie. Par exemple, celles qui ont accumulé beaucoup de réserves vont certainement pondre plus tôt ; également joue la fonction de facteurs génétiques. Avec le réchauffement climatique, celles pondant plus tôt auront plus de jeunes comme il y aura

aussi plus de chenilles pour les nourrir. Tandis que celles pondant plus tard vont avoir moins de jeunes.

Graphe schématique (ci-dessus) représentant le nombre de couples de mésanges ayant pondu leur premier œuf en fonction de la date. En cas de réchauffement climatique, les couples ayant pondu plus tôt sont les « gagnants ». La probabilité qu'ils aient plus de jeunes à l'envol est plus importante que pour ceux qui ont pondu plus tard, les « perdants ».

La large diversité génétique permet donc aux mésanges de mieux s'adapter au réchauffement et à d'autres changements. Si elles avaient une plus faible diversité génétique et donc de date de ponte, elles auraient bien plus difficile à s'adapter.

En plus d'essayer de sauver les espèces, il convient donc de conserver une certaine diversité génétique au sein de celles-ci, par exemple, en évitant des extinctions de populations ou un déclin trop important dans le nombre d'individus. ●

Pourquoi observe-t-on moins de merles au mois d'août ?

Vous êtes nombreux à nous interroger, inquiets, car vous observez moins de merles.

Voici donc quelques explications qui se veulent rassurantes.

Corentin Rousseau

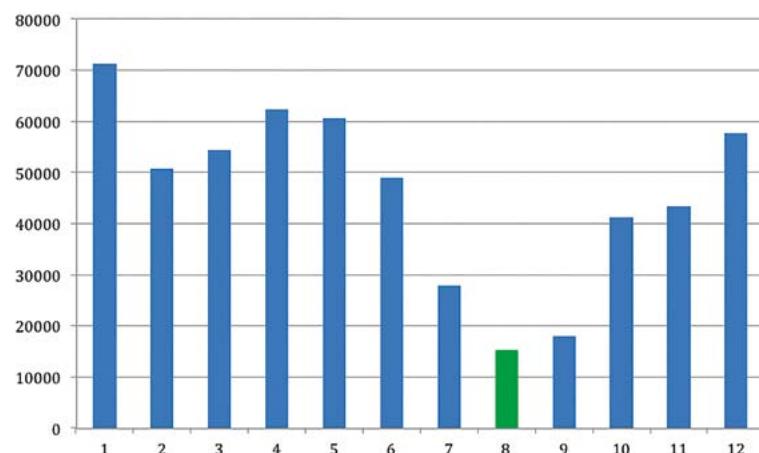
Après la période de nidification, les merles sont en mue. Ils perdent alors une bonne partie de leurs plumes étape par étape, pendant que celles déjà perdues repoussent. Les grandes plumes des ailes (les rémiges) sont aussi renouvelées, ils les perdent alors par paires symétriques.

Ce processus de mue limite alors leur capacité à voler. Ils sont donc très discrets, se cachent beaucoup pour éviter les prédateurs. En moyenne, au mois d'août, on observe trois fois moins de merles que les autres mois de l'année, comme le montre l'histogramme ci-dessous.

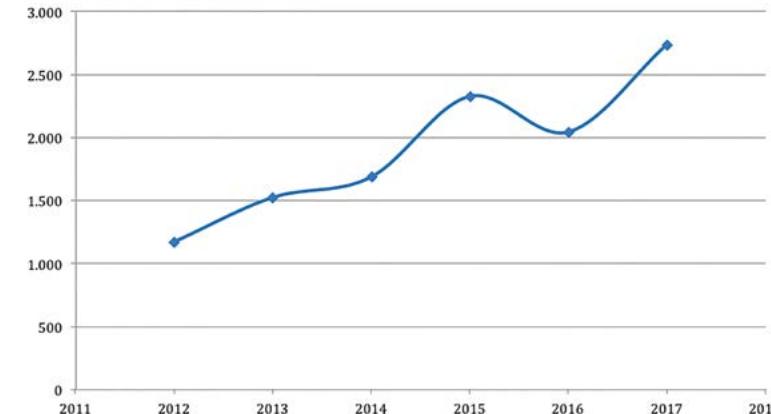


Histogramme représentant le nombre de Merles noirs observés en Belgique, par mois, pour l'ensemble des années au cours desquelles des Merles noirs ont été encodés sur la plateforme observations.be. Le mois d'août, en vert, est le mois avec le moins d'observations.

En 2016, Usutu, une maladie nouvellement arri-



Histogramme représentant le nombre de Merles noirs observés en Belgique, par mois, pour l'ensemble des années au cours desquelles des Merles noirs ont été encodés sur la plateforme observations.be. Le mois d'août, en vert, est le mois avec le moins d'observations.



Nombre de merles observés par les ornithologues au mois d'août, en Belgique, pour les années 2012 à 2017. Données tirées du site observations.be.

vée en Belgique et transmise par les moustiques a, semble-t-il, touché mortellement de nombreux merles et d'autres oiseaux. En 2017, une nouvelle épidémie d'Usutu a été détectée. De nombreux merles en sont morts, au moins six en sont morts dans notre centre à Bruxelles.

Par contre, cela ne semble pas avoir eu d'impact sur le nombre de merles observés par les ornithologues ce mois d'août, dans notre pays, au contraire. En effet, comme l'illustre le graphique ci-dessous, selon la plateforme observations.be,

le mois d'août 2017 a fourni le plus grand nombre de merles observés depuis 2012.

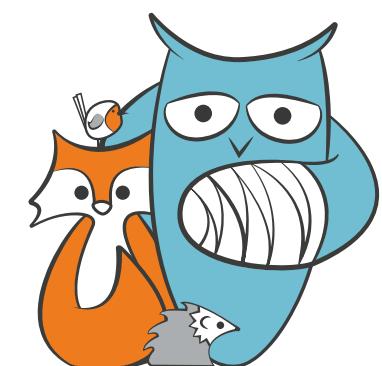
Nombre de merles observés par les ornithologues au mois d'août, en Belgique, pour les années 2012 à 2017. Données tirées du site observations.be.

Ces données sont à prendre avec précaution, car elles ne sont pas récoltées de manière standardisée, mais reflètent quand même que la population de merles, en Belgique, ne s'est pas effondrée suite à l'épidémie d'Usutu. Ce qui est rassurant ! ●

Un nouveau logo pour notre centre de revalidation pour la faune sauvage !

C'est avec plaisir que nous vous présentons le nouveau logo du centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles. Initialement créé par le VOC (VogelOpgangCentrum) d'Ostende, celui-ci à l'avantage d'être plus dynamique et coloré.

De plus, il met en scène plusieurs espèces et pas seulement un oiseau. Ce qui est plus réaliste puisque notre centre accueille aussi de nombreux mammifères. Beaucoup de personnes pensent que nous n'accueillons que des oiseaux étant donné notre nom... Ce nouveau logo devrait permettre à tout un chacun de comprendre que nous pouvons prendre en charge de nombreuses autres espèces !



Merci donc à Claude Velter, responsable du VOC d'Ostende, pour son enthousiasme et sa collaboration ! ●

Spiderfouine

Un beau matin de juin, notre association reçoit un appel surprenant : Une particulière lui signale la présence d'une fouine, accrochée depuis plusieurs heures sur la façade d'un bâtiment.

Nadège Pineau

Situation plutôt cocasse ! Notre soigneuse se rend donc rapidement sur place afin d'évaluer la situation.

Et en effet, ce pauvre mustélidé, accroché par le bout des griffes entre deux montants de béton, ne semble ni décidé à descendre, ni décidé à monter. Normalement nocturne, cet animal doit être dans un état de stress intense, accroché ainsi à une quinzaine de mètres de hauteur, vulnérable. Le brouhaha des voitures et klaxons ne doit pas arranger la situation, le bâtiment se trouvant au bord d'une route très fréquentée.

Les pattes tremblantes, elle ne semble pas loin de lâcher et, vu la hauteur, elle pourrait y perdre la vie. Le public est en haleine !

Des gardiens de la paix, passant par là, installent alors des sacs poubelles pleins au point supposé de chute, au cas où l'animal craquerait.

Une échelle est posée délicatement contre le mur pour ne pas l'effrayer, mais celle-ci est trop basse. Une intervention de ce type pourrait, non seulement tourner au drame pour l'intervenant, pour la bête, mais aussi pour les automobilistes si la fouine, tentant de s'enfuir après sa chute, provoquait un accident en se jetant sous les voitures.

Il est donc décidé d'appeler l'équipe d'intervention animalière des pompiers de Bruxelles, qui arrive rapidement sur les lieux.



Après une analyse de la situation, l'équipe installe la grande échelle afin de tenter de capturer la fouine. Au sol, notre soigneuse se tient prête à la réceptionner.

Mais, lorsque l'un des pompiers approche, la fouine semble, boostée par le stress, trouver un regain d'énergie et continue sa montée jusqu'à la toiture !

Elle n'est pas pour autant tirée d'affaire, et nous ne pouvons la laisser là... Sera-t-elle capable de redescendre ?

Les pompiers se rendent alors sur la toiture, équipés de filets. Ni une ni deux, ils se jettent sur l'animal. Encore très rapide, le mustélidé leur échappe et, sous les yeux étonnés des observateurs extérieurs, se met à redescendre le bâtiment la tête en bas ! Comme une araignée, elle nous échappe finalement pour continuer son chemin...

Une bonne chose pour elle qui, maintenant cachée, aura le temps de récupérer et de reprendre ses esprits. A la nuit tombée, elle continuera sa route comme si jamais rien ne s'était produit.

Au vu des photographies prises durant l'intervention, certains spécialistes nous signalent qu'il pourrait bien s'agir d'une martre... La martre est une espèce plutôt rare à Bruxelles. Notre soigneuse, ayant l'esprit plutôt occupé par la situation délicate et dangereuse, n'a pas pu identifier l'espèce avec certitude après coup. Mais cette supposition pourrait expliquer ce comportement peu habituel, puisque la martre est une bien meilleure grimpeuse que la fouine.

Dans tous les cas, tout est bien qui finit bien pour elle. Nous remercions et félicitons chaleureusement l'équipe d'intervention animalière



des pompiers, qui ont su agir avec professionnalisme, pour tenter de sauver cette petite bête.

Chaque année, ce sont plusieurs centaines d'animaux qui sont sauvés grâce à eux et grâce à notre équipe.

Si vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à faire un don à notre association. Celui-ci nous sera utile dans l'achat de médicaments, de nourriture, et tous autres frais liés à la prise en charge des animaux en détresse. Merci à vous. ●

Un goupil sauvé

Nadège Pineau

Il y a quelques semaines, nous recevions de l'équipe d'intervention animalière des pompiers un renard en bien piteux état. L'arrière-train paralysé, difficile de savoir si il aura une chance de retrouver toutes ses capacités. Ni une ni deux, monsieur passe en radiologie pour déterminer la cause du problème. Le rideau tombe, grâce à notre vétérinaire le docteur Lemmens : il s'agit d'une très légère fracture du bassin. Hourra ! Un

peu de calme et de repos devrait suffire. Et en effet, il a été maintenant relâché en pleine forme, sous les yeux émerveillés de nos bénévoles et d'un de nos collaborateurs, monsieur Willy Vandervelde, garde forestier. La personne ayant contacté les pompiers, l'équipe d'intervention animalière, notre vétérinaire, nos bénévoles et l'IBGE, tous ont contribué à donner à ce renard une seconde chance... Alors merci ! ●

Un bénévole à l'honneur : Auguste De Winter

Quel est votre rôle au sein de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ?

Je suis bénévole au centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles

En quoi cela consiste ?

Les tâches sont nombreuses et variées : accueillir les animaux en souffrance, les soigner et avec un peu de chance les libérer, mais aus-

si nourrir les animaux, nettoyer leurs boxes, les couloirs, faire du bricolage pour améliorer le quotidien de nos protégés, ... Je m'occupe également de la mise à jour hebdomadaire de la base de données nécessaires à la confection du bilan annuel. Tâches multidisciplinaires donc !

Quel est votre meilleur souvenir ?

Chaque « relâcher » est un beau souvenir; cela veut dire que notre travail a porté ses fruits ! Mais le plus beau, c'est quand même le sauvetage d'un Geai des chênes qui s'était pris dans un piège à colle... Après de nombreuses heures de soin, plusieurs semaines en rééducation, nous avons pu relâcher le pauvre bougre en pleine nature !

Que souhaitez-vous dire à nos lecteurs ?

La nature n'est pas inépuisable. Essayez de conscientiser un maximum de personnes de l'importance de la faune sauvage et de son respect. Et surtout, sensibilisez les jeunes qui, espérons-le, reprendront le flambeau de la protection des animaux sauvages partout dans le monde. ●



Auguste De Winter

Des invités inattendus

Le 20 juillet dernier, nos partenaires, les pompiers de Bruxelles, nous ont apporté une petite boîte contenant un animal que nous n'avons pas du tout l'habitude de trouver à Bruxelles : un Scorpion noir à queue jaune ! Sans doute arrivé dans les bagages d'un voyageur ou échappé de chez un particulier, nous nous sommes empressés de l'installer en prenant soin de respecter ses besoins.

Auguste De Winter

Laissé tranquille pendant quelque temps, une de nos bénévoles s'est demandé comment allait notre pensionnaire et, oh surprise ! Notre petit scorpion a des petits ! Après notre étonnement, nous avons compté au moins 15 mini-scorpions.

Attraction du jour pendant quelques instants, toute la petite famille a été installée dans un autre vivarium bien hermétique, afin d'éviter que nos mini-compagnons ne s'aventurent au-dehors en quête de quelconques proies.

Le Scorpion noir à queue jaune se trouve surtout dans le sud de la France, en Italie et en Espagne, ainsi que dans tout le pourtour méditerranéen. Certains spécimens ont aussi été observés

dans d'autres pays, comme en Angleterre ou en Suisse, suite à des déplacements, d'individus par l'homme, volontaires ou non. Il mesure de 35 à 45 mm. Sa piqûre n'est pas mortelle pour l'homme, mais est très douloureuse, et peut poser problème aux personnes allergiques, aux jeunes enfants. Il se nourrit principalement de gros insectes tels que coléoptères, fourmis...

Suite au réchauffement climatique, il ne serait pas étonnant que nous trouvions de plus en plus de ces petites bêtes dans nos contrées....

Le transfert de la petite famille vers le Musée des Sciences naturelles de Bruxelles a été réalisé quelques jours après la naissance. ●



Florence Peters

Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximiser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1** LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
 Tél. : 02 521 28 50
 protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2** Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
 Domaine provincial du Bois des Rêves
 1340 Ottignies-LLN
 GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3** L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
 Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4** CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A
 7520 Templeuve (Tournai)
 Tél. : 069 35 24 83

- 5** Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelier 21
 7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
 Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6** L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
 7911 Frasne-lez-Anvaing
 Pierre Perez • Tél. : 069 86 61 38

- 7** Pierre Patiny, (Ne recueille plus d'animaux)
 6140 Fontaine-l'Evêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8** Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
 6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9** CREAVES de Namur, chaussée de Nivelles 343
 5020 Templeux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10** Le Martinet A.S.B.L, rue du parc 1/3
 4910 Theux • GSM : 0496 70 84 95

- 11** Administration communale de S' Nicolas,
 Terril du Gossen, rue Chantraine 161
 4420 S' Nicolas
 Tél. : 042 34 66 53
 GSM : 0471 50 24 07

- 12** Berthold Thomahsen, Ländegasse 4
 4760 Murringen (Bullange)
 GSM: 0471 19 31 67

- 13** Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
 place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
 Tél. : 043 80 59 50

- 14** Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
 4280 Wansin (Hannut)
 Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 15** Jeanine Denis, rue du Parc 24
 6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53



Recueillir • Soigner • Relâcher

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

- 16** Mieke De Wit, Langstraat 29/1
 2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

- 17** Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
 Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

- 18** Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
 1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

- 19** Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
 642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
 Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

- 20** Nick De Meulemeester, Liedermeersweg 14
 9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46

- 21** Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
 Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03

- 22** Nancy Van Liefferinge, Filip Berlengée,
 Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
 GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

- 23** Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
 3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06

- 24** Rudy Oyen, Strabroekweg 32
 3550 Heusden-Zolder
 Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

- 25** Groupement Ornithologique du Refuge Nord
 Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
 Route Départementale 134
 F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
 Tél. : 033 3 88 01 48 00

- 26** L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
 F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

- 27** Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
 Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65

LUXEMBOURG

- 28** Parc le'H, Dudelange 3428 - L- Luxembourg
 info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90



La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux en collaboration avec la ville de Gembloix,
présente le

Salon Les Oiseaux des Jardins

3^{ème} édition

Nombreux exposants • Conférences • Stands commerciaux
Animations et guidances • Ateliers • Expositions de divers artistes

À GEMBLOUX

Foyer Communal • Place Arthur Lacroix

18 & 19 NOVEMBRE 2017

10 H > 18 H

ENTRÉE GRATUITE



CONCOURS DES ÉCOLES

« MON OISEAU IMAGINAIRE »

INFOS : AU SERVICE ENVIRONNEMENT DE GEMBLOUX

